

Etudes environnementales

Etat initial de l'environnement – Mesures de protection du patrimoine naturel – Etude d'incidences Natura 2000

Projet de concession de la plage de La-Brée-les-Bains

Site de la Grande plage



1	Etudes préalables de définition	V0	MTDA Julien Morgnieux, Vincent Sauvêtre François Léger	26/01/2022	Marie Paule Pélassy
	Projet de requalification de la plage de La-Brée-les-Bains	VERSION	ÉMETTEUR	DATE	RELECTURE / VALIDATION

Sommaire	1
Table des cartographies.....	2
Table des illustrations.....	2
Table des tableaux	2
2 Diagnostic du site De la Grande Plage.....	3
2.1 Quelques illustrations	Erreur ! Signet non défini.
2.2 La Situation Géographique	5
2.3 L'Etat des Lieux.....	Erreur ! Signet non défini.
2.3.1 Le Contexte Physique.....	6
2.3.2 Le contexte naturel	6
2.3.3 Le contexte humain	18
2.4 Les atouts et contraintes du site 1 : Diagnostic MTDA	22
3 Nous présentons ci-dessous les atouts et faiblesses des sites identifiés lors de notre analyses, ainsi que les opportunités et menaces du projet pour les zones d'étude, sous la forme d'une grille AFOM.	Erreur ! Signet non défini.
4 Nous présentons ci-dessous les atouts et faiblesses des sites identifiés lors de notre analyses, ainsi que les opportunités et menaces du projet pour les zones d'étude, sous la forme d'une grille AFOM.	Erreur ! Signet non défini.
4.1 Évaluation des incidences au titre de Natura 2000	26
4.1.1 Contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000	26
4.1.2 Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 alentours	28
4.1.3 Annexe : Habitats et espèces d'intérêt communautaire	32

TABLE DES CARTOGRAPHIES

CARTOGRAPHIE 1 - LOCALISATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL.....	7
CARTOGRAPHIE 2 - LOCALISATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL	8
CARTOGRAPHIE 3 - LOCALISATION DES SITES D'ETUDE AU SEIN DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE	8
CARTOGRAPHIE 4 - LOCALISATION DES HABITATS NATURELS	12
CARTOGRAPHIE 5 - LOCALISATION DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES ET ENVAHISSANTES	14
CARTOGRAPHIE 6 - LOCALISATION DES ENJEUX DES HABITATS ET DES ESPECES VEGETALES	14
CARTOGRAPHIE 7 – ESPECES A ENJEU DE CONSERVATION – AVIFAUNE	17

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 : LOCALISATION DE LA PLAGE DE LA BREE LES BAINS.....	5
FIGURE 2 : PERIMETRES D'ETUDE DU SITE	6
FIGURE 3 - ILLUSTRATION DU PANICAUT DE MER (ERINGYUM MARITIMUM)	13
FIGURE 5 : SITE DE BAINADE CONTROLEE DE LA BREE LES BAINS ET DU DOUHET.....	18
FIGURE 6 : LOCALISATION DES POINTS DE REJETS DES STATIONS D'EPURATION DE ST GEORGES ET ST DENIS.....	18
FIGURE 7 : LOCALISATION DU POINT DE REJET EN MER DES STATIONS D'EPURATION DE ST GEORGES ET ST DENIS.....	18
FIGURE 8 : EXTRAIT DU PPRN DE LA BREE LES BAINS (ZONE D'ETUDE)	18
FIGURE 9 : CARTE DE L'ALEA EROSION LITTORALE (17/05/2016) - EXTRAIT PPRN DE LA BREE LES BAINS (ANNEXE 2)	19
FIGURE 10 : EROSION ET REcul DE LA PROTECTION NATURELLE (ANNEXE 3 DU PPRN).....	19
FIGURE 11 : CARTES DE L'ALEA SUBMERSION MARINE (DIFFERENTS SCENARIOS).....	19
FIGURE 12 : SENSIBILITE DU SITE AUX FEUX DE FORET	20
FIGURE 11 : EXTRAIT DU ZONAGE DU PLU DE LA BREE.....	21

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : PERIMETRES DE PROTECTION A PROXIMITE DU SITE DE LA BREE-LES-BAINS	7
TABLEAU 2 – CALENDRIER DES INVENTAIRES.....	10
TABLEAU 3 – HIERARCHISATION DE L'INTERET PATRIMONIAL HABITAT ET FLORE.....	11
TABLEAU 4 – HIERARCHISATION DE L'INTERET PATRIMONIAL FAUNE	11
TABLEAU 5 - IDENTIFICATION DES HABITATS NATURELS	13
TABLEAU 6 - EVALUATION PATRIMONIALE DES HABITATS NATURELS	13
TABLEAU 8 - EVALUATION PATRIMONIALE DES ESPECES VEGETALES SUR LA ZONE D'ETUDE	13
TABLEAU 9 – LISTE DES ESPECES D'OISEAUX RECENSEES LORS DES INVESTIGATIONS ET ENJEUX DE CONSERVATION	15

1 DIAGNOSTIC DU SITE DE LA GRANDE PLAGE

1.1 DIAGNOSTIC DU SITE DE LA GRANDE PLAGE

1.1.1 QUELQUES ILLUSTRATIONS



1.1.2 LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le présent rapport concerne la **Grande Plage de La Brée-les-Bains**.

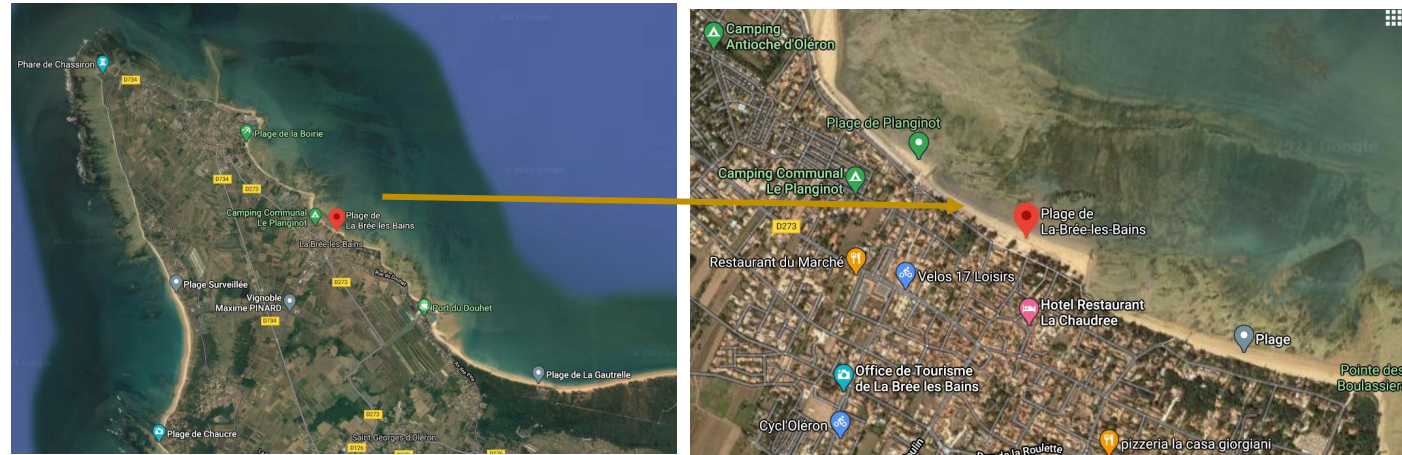


Figure 1 : Localisation de la Plage de La Brée-les-Bains

Le souhait d'aménagement de la mairie est le suivant :



Le secteur est en grande partie propriété de l'état (DDTM) et est l'objet d'une concession avec la Mairie de La Brée les Bains. C'est aussi un secteur qui entre dans l'espace naturel sensible du département de la Charente maritime.

Le plan de gestion des espaces naturels de St Denis à La Brée les Bains (version du 16 mai 2013) précise cet état des lieux :



La frange littorale où se situe la zone de projet dessine une succession d'occupations du sol qui s'organisent en bandes parallèles au trait de côte créant ainsi 3 ambiances :

- **L'estran**, constitué d'une plage sableuse en continuité de vasières et de platiers rocheux qui se découvrent à marée basse
- **Les dunes** assez peu étendues plus larges à l'Est, la série de la dune mobile à la dune fixée n'apparaît pas du fait de la proximité de l'urbanisation ; une partie des dunes est protégée par des ganivelles.
- **Un front de mer** aménagé et en partie végétalisé (pelouses, buissons et arbres) présentant des aménagements et équipements divers comme des terrains de jeux, un poste de secours, un site de restauration rapide et de location de matériels, une piste cyclable, des parkings à vélo, des bancs, des cabines de bain, plusieurs accès à la plage,

1.1.3 LE CONTEXTE PHYSIQUE

1.1.3.1 Le contexte géographique

Commune : La Brée les bains

Propriétaire : Département de Charente-Maritime

Gestionnaire : Commune de la Brée les bains

Localisation de la zone de projet

Plage de la Brée-les-bains

Communauté de communes de l'île d'Oléron (17)



Figure 2 : Périmètres d'étude du site

1.1.3.2 Le contexte climatique

Le climat est de type océanique sec et chaud en été, doux et humide en hiver. L'ensoleillement est fort et les vents dominants de Nord-Ouest peuvent montrer de forts épisodes venteux.

Le rivage de La Brée les bains présente un contexte plus abrité que le rivage de l'ouest de l'île exposé à de forts vents de tempêtes. La présence du Pertuis de la charente crée en effet ce contexte particulier.

1.1.3.3 Le contexte géologique

Ce littoral est marqué par la présence de cordons dunaires plus ou moins larges reposant sur des marnes argiles et calcaires argileux du Portlandien supérieur. Ces formations de calcaires durs affleurent laissant apparaître des promontoires mais aussi des platiers rocheux qui se découvrent à marée basse. Le cordon dunaire est peu développé sur la zone d'étude, hormis à l'est de la zone.

1.1.4 LE CONTEXTE NATUREL

1.1.4.1 Généralités sur les milieux naturels

Les différentes formations végétales liées aux dunes sont de manière générale : la dune embryonnaire mobile, la dune blanche (à oyats) et la dune grise fixée (à immortelles). Cependant, le cordon dunaire au droit de la grande plage est peu épais et les différentes communautés végétales se succèdent dans un espace très court, et la série est tronquée. Cela s'explique par la faible dynamique sédimentaire et par l'érosion côtière. Mais, un autre facteur influence la végétation dunaire, c'est la proximité et la fréquentation humaine. L'apparition d'espèces nitrophiles comme la queue de lièvre et le piétinement fait régresser ou modifie la végétation et ouvre des brèches dans la dune.

Pour lutter contre l'érosion dunaire par l'océan, des aménagements rocheux, des ouvrages comme des épis ont été mis en place et créent ainsi des milieux anthropisés qui s'insèrent dans des espaces naturels. De nouvelles zones de réensablement apparaissent localement.

Tout cet ensemble est donc mobile et peut évoluer rapidement à la faveur de phénomènes climatiques intenses, de travaux, d'aménagements et d'usages.

La zone la plus haute dit front de mer est un espace mieux stabilisé qui présente des aménagements, des équipements et des zones végétalisées souvent d'origine humaine. Ce sont dans ces espaces, que de grands arbres (cyprès essentiellement et quelques pins), des buissons ornementaux et des pelouses et parterres fleuris marquent la main de l'homme.

A proximité de secteurs habités, plusieurs types d'équipements se succèdent : route, cheminement, aires de stationnement, pistes cyclables, clôtures, cabanes de plages, terrains de jeux, petits bâtis, ...

Cette grande plage présente donc un double caractère : naturel et anthropisé. Cependant, son statut fait qu'elle appartient au domaine public de l'Etat, gérée par la commune dans le cadre d'une concession et qui superpose une série de protections réglementaires sur le site et à proximité : loi littoral, espace naturel sensible -CD17- parc naturel marin, Natura 2000, ZNIEFF, site classé, ...

Ce secteur est une continuité des espaces côtiers et la biodiversité commune comme celle qui est plus exceptionnelle est à prendre en compte dans ce type d'espace. Le confinement de 2020 a vu la reconquête de certaines espèces comme le gravelot à collier interrompu qui niche à même le sol dans les zones sableuses ou rocheuses du littoral.

1.1.4.2 Mesures de protection

La commune de la Brée les bains est concerné directement par plusieurs niveaux de protection et données d'inventaires :

- La **loi littoral**
- Le **parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis**
- La **zone Natura 2000** au titre de la directive habitat (ZSC Pertuis Charentais) et oiseaux (ZPS Pertuis Charentais Rochebonne) correspondant au littoral
- Le **site classé de l'île d'Oléron**
- L'ensemble du site est propriété du Département de Charente Maritime au titre des **espaces naturels sensibles**.
- Le site n'est pas inclus dans une **ZNIEFF** (la plus proche étant celle du marais du Douhet).

Le tableau qui suit précise également les autres mesures de protection et dispositif d'inventaires se trouvant à proximité.

Type de périmètre	Dénomination – Code	Superficie directement concernée par l'emprise du projet	Distance à la zone d'étude rapprochée
Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	Pertuis charentais – FR5400469	1 400 m ²	Incluse
	Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron) – FR5400431	-	Environ 600m
	Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron – FR5400433	-	Environ 3km
Natura 2000 – Zone de Protection Spéciale (ZPS)	Marais de Brouage, île d'Oléron – FR5410028	1 400 m ²	Incluse
	Pertuis charentais -Rochebonne – FR5412026	-	Environ 600m
Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique de type I (ZNIEFF de type I)	Marais du Douhet - 540003333	-	1300m
	Marais de l'Acheneau - 540003331	-	1600m
	Dunes des Seulières - 540006842	-	2900m
	Forêts des Saumonnards - 540003239	-	3300m
	Falaises de la vitrerie - 540006844	-	4000m
	Marais de la maratte - 540014484	-	4500m
Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique de type II (ZNIEFF de type II)	Marais et vasières de Brouage-Seudre – 540007610	-	Environ 600m
Zone Importante pour le Conservation des Oiseaux (ZICO)	Île d'Oléron, marais de Brouage - Saint-Agnant – Zone PC06	-	Environ 500m
Espace Naturel Sensible	Espaces Naturels Sensibles de l'île d'Oléron	Ensemble de la zone de projet	Incluse
Site Inscrit	Ensemble littoraux et marais	Environ 2 ha	Incluse
Site Classé	Île d'Oléron	Ensemble de la zone de projet	Incluse

Tableau 1 : Périmètres de protection à proximité du site de la Brée-les-bains

Les cartographies suivantes permettent de visualiser l'inclusion des zones d'étude au sein de ces différents outils de protection du patrimoine.



Cartographie 1 - Localisation des périmètres de protection du patrimoine naturel

Sites inscrits et classés

Plage de la Brée-les-bains

Communauté de communes de l'Ile d'Oléron (17)

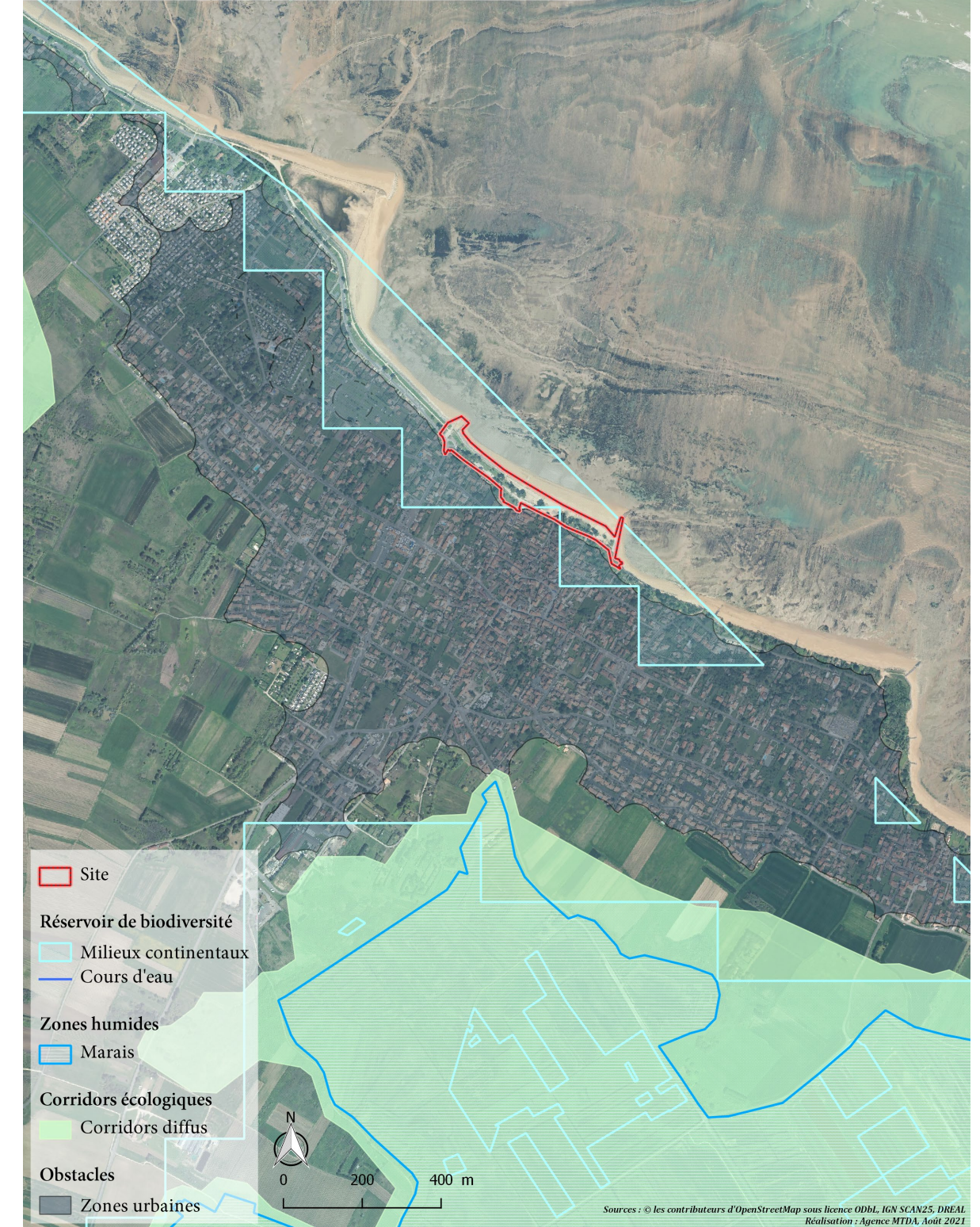


Cartographie 2 - Localisation des périmètres de protection du patrimoine culturel

Schéma régional de cohérence écologiques

Plage de la Brée-les-bains

Communauté de communes de l'Ile d'Oléron (17)



Cartographie 3 - Localisation des sites d'étude au sein du Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le plan de gestion du cordon dunaire dans le cadre des espaces naturels sensibles de St Denis à la Brée les Bains réalisé en 2013 permet de collecter des informations intéressantes sur le secteur d'étude. Un atlas cartographique précise et localise certains éléments du patrimoine naturel.

En termes de continuités écologiques, on note que la grande plage joue un rôle de connections de l'estran et un rôle de connections des milieux dunaires. La préservation de ces continuités est donc très importante pour le fonctionnement général de ce milieu écologique.



En termes de préservation de flore et faune à enjeu, cet extrait de carte montre bien que le cordon dunaire est un habitat d'intérêt communautaire, que par endroit, son état de conservation est mauvais. Ce secteur est néanmoins intéressant pour les chiroptères.



D'autres données issues de ce plan de gestion complètent nos investigations de terrain :

- La présence d'une station à ophrys araignée (voir point 2)
- Des points d'écoute de la pipistrelle de Nathusius (vers le point 2 également)
- Des zones d'observation du traquet motteux (à ce même endroit)
- Des papillons (lépidoptères rhopalocères) remarquables comme le Piéride des biscuitelles
- Le criquet des dunes repéré tout à l'Est de la zone d'étude



Par ailleurs, comme beaucoup d'espaces naturels en lien étroit avec l'urbanisation, des espèces exotiques envahissantes (EEE) peuvent poser souci dans leur prolifération et la place qu'elles prennent par rapport aux espèces indigènes locales et typiques. La lutte contre celles-ci est importante.

Sont notamment présentes sur le site le robinier, l'ailanthe et le yucca.

Les zones de fourrés sont à contenir aux espaces déjà existants.

Les espaces verts plantés (arbustes horticoles) sont également à limiter aux abords des espaces urbains et de stationnement.

Sur les espaces dunaires et le long de la promenade, la plus grande naturalité doit être recherchée.



a) Méthodologie d'inventaires

1. Les habitats naturels

Les cortèges floristiques des groupements végétaux sont décrits à partir de relevés de végétation mettant en évidence les espèces dominantes et les espèces compagnes dans chaque type de formations végétales. Ces relevés ont permis de rattacher les habitats naturels présents avec les typologies existantes (Corine Biotopes, EUNIS, EUR27), au moyen des correspondances phytosociologiques.

Parmi ces habitats naturels, les habitats à enjeu écologique sont identifiés. Il s'agit soit d'habitats naturels d'intérêt communautaire ou prioritaire (inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats »), soit d'habitats d'espèces patrimoniales présentes sur le site, soit d'habitats présentant des intérêts écologiques particuliers (habitats de zones humides par exemple).

La cartographie des habitats a été réalisée sur le périmètre d'étude rapproché. Tous les milieux remarquables ont été identifiés et représentés.

2. La flore

Les stations d'espèces végétales à enjeu de conservation sont recherchées et localisées sur le périmètre rapproché, en concentrant les efforts de prospection sur les parcelles du périmètre d'étude immédiat. Sont considérées comme telles, les espèces végétales bénéficiant d'un statut de liste rouge, de rareté, législatif ou réglementaire.

Les stations d'espèces végétales patrimoniales sont pointées au GPS pour être intégrées au SIG. La taille des populations présentes a été caractérisée soit par un dénombrement complet soit par une estimation (populations denses).

3. La faune

Les inventaires faunistiques ont concerné plusieurs taxons :

- L'avifaune : des points d'écoutes et d'observations d'une dizaine de minutes, ainsi qu'une déambulation aléatoire sur l'ensemble des habitats de la zone de projet ont permis d'inventorier et de jauger de l'activité de l'avifaune sur et autour de la zone de projet. L'ensemble des contacts visuels et sonores sont notés et cartographiés, les comportements (migration, reproduction) sont également renseignés. Les inventaires de l'avifaune ont lieu en matinée ainsi qu'en soirée.
- Les mammifères, reptiles amphibiens et insectes : l'ensemble des habitats de la zone d'étude sont parcouru à pied à allure lente. L'identification des espèces est réalisée à l'œil nu ou via une paire de jumelles à faible distance de mise au point. Les indices de présences tels que les déjections, empreintes, mues ont également été recherchés. Concernant les insectes, des captures ponctuelles avec relâches rapides au filet entomologique pour la détermination des espèces complexes peuvent être réalisées.

b) Calendrier des inventaires

Les inventaires de terrain ont eu lieu entre les mois d'avril et juin 2021. Les différentes dates de passage et les groupes concernés sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 – Calendrier des inventaires

Date	Intervenant	Groupes concernés	Conditions d'inventaires
25 Mai 2021	François LEGER Julien MORGNIEUX	Faune nocturne	Nocturne : Temps dégagé, vent modéré, environ 9°C
26 Mai 2021	François LEGER Julien MORGNIEUX	Faune diurne	Diurne : Nuageux, vent faible, environ 12 à 15°C
10 Juillet 2021	Vincent SAUVÊTRE	Habitats naturel et flore	Diurne :

c) Méthodologie de hiérarchisation des enjeux

Une hiérarchisation de l'**Enjeu local de conservation** est réalisée pour chaque entité du patrimoine naturel (habitat ou espèce) en utilisant une échelle de classification à cinq niveaux d'enjeu (très faible, faible, modéré, fort, très fort) et avec ce code couleur.

Valeur de l'enjeu	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------------	-------------	--------	--------	------	-----------

A cette classification s'ajoute la valeur « nul » ou « sans objet » qui pourra être utilisée.

Les niveaux des enjeux seront attribués en fonction des éléments d'analyse recueillis lors des consultations bibliographiques, des études de terrain et de nos connaissances et expertises du territoire d'étude. Cette analyse permet de hiérarchiser l'enjeu local de conservation.

Les habitats naturels

Ils sont évalués selon les 4 critères suivants :

L'enjeu patrimonial :

Les relevés ont permis de rattacher les habitats naturels présents avec les typologies existantes (Corine Biotopes, EUNIS, EUR27), au moyen des correspondances phytosociologiques. Les habitats naturels à enjeux sont repérés selon leur appartenance à :

- Des habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire (inscrits à l'annexe I de la directive «Habitats») ;
- Des habitats d'espèces patrimoniales présentes et inventoriées sur le site ;
- Des habitats présentant des intérêts écologiques particuliers (habitats de zones humides par exemple).

L'état de conservation :

Les habitats naturels sont caractérisés selon leur typicité floristique. Celle-ci permet de déterminer si l'habitat est représenté de façon caractéristique ou dégradée.

La sensibilité

Parmi les habitats identifiés et leur intérêt écologiques, **la sensibilité** est considérée. Elle est évaluée en prenant en compte les différentes perturbations/menaces (exemple, la colonisation par une espèce envahissante ou destruction d'habitat). Le niveau de sensibilité de l'habitat est ainsi obtenu, en combinant ses capacités de résistance et de résilience.

La représentativité :

L'occurrence de l'habitat à l'échelle du site étudié donne une indication supplémentaire. La représentativité est traduite en termes de pourcentage de surface occupée sur la zone d'étude.

La flore

La hiérarchisation permet de mettre en évidence le statut de l'espèce à différents niveaux géographiques (communautaire, national, régional) pour aboutir à une caractérisation locale de l'enjeu de l'espèce en relativisant son intérêt par rapport au milieu concerné.

Dans un premier temps, il est nécessaire de définir l'intérêt patrimonial de l'espèce, c'est-à-dire la valeur d'existence qu'on lui prête, basée sur des critères de rareté et de connaissances. Cette évaluation s'appuie sur :

- Les **statuts de protection à l'échelle européenne** : Espèce inscrite en Annexe I de la Directive 79/409/CEE du Conseil dite Directive Oiseaux ou Annexe II ou IV de la Directive 2006/105/CE du Conseil dite Directive Habitat Faune Flore, ainsi que les habitats inscrits en Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore ;
- Les **statuts de protection à l'échelle nationale, régionale voire locale** ;
- Les **statuts de conservation issus des Listes Rouges à l'échelle européenne, nationale, voire régionale** ;
- L'inscription de l'espèce à la liste des **espèces déterminantes au titre de l'inventaire ZNIEFF** (à l'échelle régionale) ;
- Les statuts de conservation indiqués dans le cadre d'atlas nationaux ou régionaux.

L'intérêt patrimonial de l'espèce est ainsi classé selon 5 niveaux présentés ci-après.

Tableau 3 – Hiérarchisation de l'intérêt patrimonial habitat et flore

Intérêt patrimonial	Critères pris en compte
Très fort	Espèce classée CR (En danger critique d'extinction) selon les Listes rouges européenne, national voire régionale
Fort	Habitat inscrit en annexe I de la Directive Habitats Faune Flore Espèce inscrite en Annexe II de la Directive Habitats Faune Flore Espèce inscrite à l'article 1 de l'arrêté du 15 septembre 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire Espèce inscrite dans l'arrêté ministériel fixant la liste des espèces végétales protégées en région Nouvelle-Aquitaine Espèce classée EN (En danger) selon les Listes rouges européenne, national voire régionale
Modéré	Espèce inscrite en Annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore Espèce classée VU (Vulnérable) selon les Listes rouges européenne, national voire régionale Espèce inscrite à l'annexe 2 de l'arrêté du 15 septembre 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire Espèce classée Déterminante au titre de l'inventaire ZNIEFF
Faible	Espèce classée NT (Quasi-menacée) selon les Listes rouges européenne, national voire régionale
Très faible	Les autres espèces et habitats non concernées par les éléments ci-dessus

Dans un second temps, il est nécessaire de recontextualiser cette première analyse dans le contexte de la zone d'étude. On parle alors **d'enjeu local de conservation**.

Ces enjeux sont évalués sur la base de l'intérêt patrimonial de l'espèce, pondéré par les observations réalisées lors de la phase d'étude, les connaissances des naturalistes et la bibliographie. Les critères utilisés sont notamment :

- Les effectifs observés pour les espèces concernées (individu isolé, taille de population)
- Leur vulnérabilité vis-à-vis des perturbations du milieu (conditions hydriques, piétinement, compétition entre espèces...)
- La représentativité des habitats favorables à l'espèce.

La faune

La détermination de niveau d'enjeu de conservation associé aux espèces **faune** est l'aboutissement d'un processus en plusieurs étapes, illustré ci-après :

Dans un premier temps, il est nécessaire de définir l'**intérêt patrimonial** de l'espèce, c'est-à-dire la valeur d'existence qu'on lui prête, basée sur des critères de rareté et de connaissances. Cette évaluation s'appuie sur :

- Les **statuts de protection à l'échelle européenne** : Espèce inscrite en Annexe I de la Directive 79/409/CEE du Conseil dite Directive Oiseaux ou Annexe II ou IV de la Directive 2006/105/CE du Conseil dite Directive Habitat Faune Flore, ainsi que les habitats inscrits en Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore ;
- Les **statuts de protection à l'échelle nationale, régionale voire locale** ;
- Les **statuts de conservation issus des Listes Rouges à l'échelle européenne, national, voire régionale** ;
- L'inscription de l'espèce à la liste des **espèces déterminantes au titre de l'inventaire ZNIEFF** (à l'échelle régionale) ;

- Les statuts de conservation indiqués dans le cadre d'atlas nationaux ou régionaux.

L'intérêt patrimonial de l'espèce est ainsi classé selon 5 niveaux présentés ci-après.

Tableau 4 – Hiérarchisation de l'intérêt patrimonial faune

Intérêt patrimonial	Critères pris en compte
Très fort	- Espèce classée CR (En danger critique d'extinction) selon les Listes rouges européenne, national voire régionale
Fort	- Espèce inscrite en Annexe I de la Directive Oiseaux - Espèce inscrite en Annexe II de la Directive Habitats Faune Flore - Espèce classée EN (En danger) selon les Listes rouges européenne, national voire régionale
Modéré	- Espèce inscrite en Annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore - Espèce classée VU (Vulnérable) selon les Listes rouges européenne, national voire régionale - Espèce inscrite sur l'arrêté du 14 Décembre 2006 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire - Espèce inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire - Espèce inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire - Espèce inscrite à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire - Espèce classée Déterminante au titre de l'inventaire ZNIEFF
Faible	- Espèce classée NT (Quasi-menacée) selon les Listes rouges européenne, national voire régionale - Espèce inscrite à l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire - Espèce inscrite à l'article 3 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire
Très faible	- Les autres espèces non concernées par les éléments ci-dessus

En addition à ces éléments bibliographique, et afin d'obtenir une lecture locale plus précise des enjeux de conservation des espèces faune, nous nous sommes appuyés dans notre réflexion sur l'outil « référentiel-espèce » de l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage¹. Cet outil se base sur l'ensemble des connaissances disponibles dans la base de données FauNA, et présente pour les espèces faune connus des fiches espèce et un niveau d'enjeu de conservation pour chaque espèce à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.

Dans un second temps, il est nécessaire de recontextualiser cette première analyse dans le contexte de la zone d'étude. On parle alors **d'enjeu local de conservation**.

Ces enjeux sont évalués sur la base de l'intérêt patrimonial de l'espèces, pondéré par les observations réalisées lors de la phase d'étude, les connaissances des naturalistes et la bibliographie. Les critères utilisés sont notamment :

- Les effectifs observés pour les espèces concernées (individu isolé, couple, colonie).
- L'utilisation des habitats en présence par les espèces concernées (transit, chasse ou nidification).
- La période d'observation (migration, hivernage, période de reproduction).
- Leur vulnérabilité vis-à-vis des fonctions liées au site d'étude (espèce ubiquiste, espèce spécialiste).

A titre d'exemple, un individu d'une espèce à enjeu dont l'**intérêt patrimonial** est **fort**, observé une seule fois à proximité d'un secteur dont les habitats en présence ne correspondent pas à la biologie de l'espèce, verra son **enjeu local de conservation abaissé à modéré, voir faible**.

Au contraire, si plusieurs individus d'une espèce, dont l'**intérêt patrimonial** est **fort**, sont observés à plusieurs reprises dans des habitats potentiellement favorables à leur biologie, alors l'**enjeu local de conservation sera conservé et identique à l'intérêt patrimonial**.

¹ <https://observatoire-fauna.fr/programmes/referentiel-especes/rechercher-especes>

d) **Résultats des expertises écologiques**

1. **Les habitats naturels et semi naturels**

Les Dunes

Les habitats dunaires sont présents sous une forme dominante de dune mobile embryonnaire. La faible étendue de cet habitat et la proximité des cortèges de dune mobile et embryonnaire nous ont conduit à regrouper cet habitat en un seul intitulé. On retrouve les espèces indicatrices caractéristiques de l'habitat communautaire (DH2120) telles que Le Liseron des sables *Convolvulus soldanell*, le Panicaut maritime (*Eriogonum maritimum*) et l'Euphorbe des dunes (*Euphorbia paralias*). Elles sont cependant accompagnées d'espèces caractéristiques d'une anthropisation comme le Lagure ovale (*Lagurus ovatus*), la Centaurée rude (*Centaurea aspera*) ou encore le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*). Celles-ci traduisent l'état de conservation dégradé de l'habitat, mais l'intérêt de l'habitat reste cependant communautaire. **Son enjeu est évalué à moyen, en l'état et peut devenir fort dans le cas d'une renaturation.**



Dune fixée peu typique rudéralisée - ©Vincent Sauvêtre MTDA

Fourrés

On retrouve quelques fourrés typiques de milieux littoraux atlantiques avec des espèces comme le Tamaris (*Tamarix gallica*) parfois accompagné de ronces (*Rubus sp.*), de l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), ou de l'Arroche halime (*Atriplex halimus*). Ces végétations sont présentes sur la partie est de la zone d'étude le long des sentiers. Si ces fourrés peuvent jouer un rôle dans l'écosystème littoral, son enjeu patrimonial de conservation est Faible. On retrouve en marge de ces végétations des espèces envahissantes comme le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudo-acacia*), les yuccas, les griffes de sorcière, les herbes de la pampa. **L'enjeu lié à ces formations végétales est évalué faible. La reconstitution de fourrés avec des espèces locales pourra améliorer le rôle écologique de ces fourrés**



Fourrés mixtes atlantique avec Tamaris (*Tamarix gallica*) - ©Vincent Sauvêtre MTDA

Végétations herbacées

Les végétations présentes correspondent à des habitats entretenus le long de la promenade ou bien des végétations annuelles rudéralisées par la fréquentation humaine. Il s'agit d'espèces thermophiles annuelles telles que le Crepis à feuilles de capselles (*Crepis bursifolia*), l'Orge sauvage (*Hordeum murinum*), la Centaurée rude (*Centaurea aspera*) ou encore le Chénopode blanc (*Chenopodium album*). **L'enjeu de ces végétations est évalué faible à très faible.**



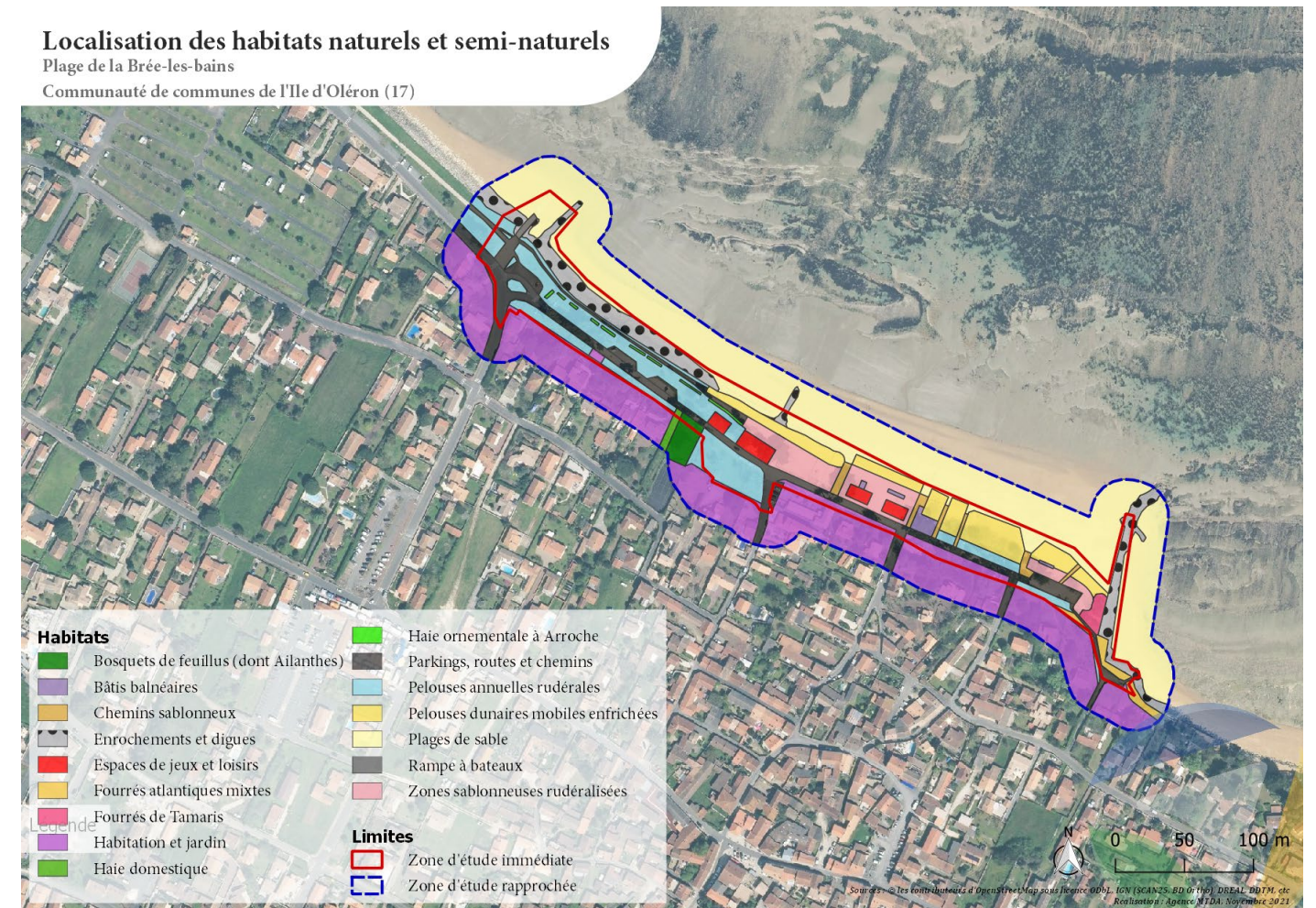
Végétation des communautés annuelles rudérales entretenue - ©Vincent Sauvêtre MTDA

Arbres de haute tige

Quelques arbres de haute tige ponctuent le paysage. Il s'agit de bosquets de vieux cyprès et de quelques pins maritimes (*pinus pinaster*). La litière générée par les cyprès peut être intéressante pour la mycoflore. Les vieux sujets peuvent être des gîtes à chauve-souris et des refuges pour les insectes saproxylophages et les oiseaux. Néanmoins, sur milieu dunaire ouvert, leur présence doit être contenue aux espaces déjà plantés.

Localisation des habitats naturels et semi-naturels

Plage de la Brée-les-bains
Communauté de communes de l'île d'Oléron (17)



Cartographie 4 - Localisation des habitats naturels

Tableau 5 - Identification des habitats naturels

Intitule	Association Phytosociologie	Code CB	Code N2000	Surface (ha)	Surface relative (%)
Bâts balnéaires	-	86.2		0,03	0,46
Bosquets de feuillus (dont Ailanthus)	-	84.3		0,058	0,89
Chemins sablonneux	-	14x86.2		0,055	0,85
Enrochements et digues	-	86.2		0,408	6,28
Espaces de jeux et loisirs	-	85.2		0,08	1,23
Fourrés atlantiques mixtes	Ulici europaei - Prunetum spinosae	31.8		0,055	0,85
Fourrés de Tamaris	Nerio oleandri-Tamaricetea africanae	84.4		0,03	0,46
Habitation et jardin	-	86.2		1,656	25,48
Haie domestique	-	84.4		0,017	0,26
Haie ornementale à Arroche	-	84.4		0,018	0,28
Parkings, routes et chemins	-	86.2		0,601	9,25
Pelouses annuelles rudérales	-	14x87.2		0,655	10,08
Pelouses dunaires mobiles enrichées	Euphorbio paraliadis-Agropyretum juncei / Laguro ovati – Diplotaxietum tenuifoliae	16.212x87.1	2110	0,354	5,45
Plages de sable	-	14	1140	2,193	33,74
Rampe à bateaux	-	86.2		0,009	0,14
Zones sablonneuses rudéralisées	-	16.2x87.2		0,279	4,29

Tableau 6 - Evaluation patrimoniale des habitats naturels

Intitule	Code CB	Code N2000	Enjeu	Etat de conservation	Surface (ha)	Surface relative (%)	Enjeu local de conservation
Bâts balnéaires	86.2		-	-	0,03	0,46	NUL
Bosquets de feuillus (dont Ailanthus)	84.3		Faible	moyen	0,05	0,89	FAIBLE
Chemins sablonneux	14x86.2		Faible	moyen	0,055	0,85	TRES FAIBLE
Enrochements et digues	86.2		-	-	0,40	6,28	NUL
Espaces de jeux et loisirs	85.2		-	-	0,08	1,23	NUL
Fourrés atlantiques mixtes	31.8		Faible	moyen	0,05	0,85	FAIBLE
Fourrés de Tamaris	84.4		Faible	moyen	0,03	0,46	FAIBLE
Habitation et jardin	86.2		-	-	1,65	25,48	TRES FAIBLE
Haie domestique	84.4		Faible	-	0,01	0,26	FAIBLE
Haie ornementale à Arroche	84.4		Faible	-	0,01	0,28	FAIBLE
Parkings, routes et chemins	86.2		-	-	0,60	9,25	NUL
Pelouses annuelles rudérales	14x87.2		Faible	dégradé	0,65	10,08	FAIBLE
Pelouses dunaires mobiles enrichées	16.21x87.1	2110	Fort	dégradé	0,35	5,45	MOYEN
Plages de sable	14	1140	Fort	bon	2,19	33,74	FORT
Rampe à bateaux	86.2		-	-	0,00	0,14	NUL
Zones sablonneuses rudéralisées	16.2x87.2		Faible	dégradé	0,27	4,29	TRES FAIBLE

2. Flore

Données bibliographiques

La dune embryonnaire qui est partie intégrante de la dynamique dunaire, ne pourrait exister sans le caractère fixateur du Chiendent des sables *Elymus farctus* accompagné du Liseron des dunes *Calystegia soldanella* ou encore de l'Euphorbe des dunes *Euphorbia paralias*. L'oyat *Amnophila arenaria* permet quant à lui la fixation de la dune mobile grâce à ses capacités d'adaptation à l'enfouissement du saupoudrage éolien régulier de sable.

Parmi les espèces floristiques à enjeu patrimonial, il a été repéré dans la bibliographie, l'ophrys araignée (*Ophrys aranifera*), d'autres espèces de milieu dunaire telle que l'œillet de France (*Dianthus hyssopifolius*), le cynoglosse des dunes (*Omphalodes littoralis*), le ciste à feuilles de sauge (*Cistus salviifolius*) et la renouée maritime (*Polygonum maritimum*). D'autres espèces également comme l'asperge prostrée, le gaillet des sables peuvent se présenter dans de tels milieux.



Résultats des inventaires

Les inventaires de terrains réalisés en période estivale ont permis d'identifier 39 taxons de végétation sur la zone d'étude. Il ressort des investigations de terrain la présence d'une espèce végétale constituant un enjeu patrimonial.

Il s'agit du Panicaut maritime (*Eriogonum maritimum*), qui est inscrit sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine. Le panicaut est présent au sein des pelouses dunaires mobiles enrichées, avec une très faible abondance (moins d'une dizaine de pieds).

Plusieurs espèces végétales dont le caractère est jugé envahissant sont également présentes. Il s'agit du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudo-acacia*), de l'Ailanthus (*Ailanthus altissima*) et du yucca (*Yucca gloriosa*). Ces espèces sont présentes ponctuellement à proximité des milieux anthropisés (sentier, aire pique-nique) et ne représentent pas une compétitivité forte pour les espèces locales dans la mesure où ces milieux font l'objet d'un entretien, et donc limite leur prolifération.

De vieux cyprès présents le long des voiries ont été identifiés avec un intérêt paysager pour la taille de leur houppier et leur importance dans la strate ligneuse sur le secteur. Un pin maritime est également présent sur une parcelle privée au sud de la zone, et présente un intérêt écologique potentiel en tant que gîte à chiroptères ou comme habitat pour les insectes saproxylophages.

La période d'inventaire n'a pas permis de mettre en évidence des espèces très printanières comme l'ophrys araignée, signalée dans l'étude du plan de gestion de 2013.

Tableau 7 - Evaluation patrimoniale des espèces végétales sur la zone d'étude

Types de milieux	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERN	DH	PN	LRN	PR NAq	LRR NAq	ZNIEFF NAq	Enjeu local de conservation
Dunes	<i>Crithmum maritimum</i> L., 1753	Criste marine, Fenouil marin, Perce-pierre, Cassepierre	-	-	LC	-	LC	Dét	Modéré

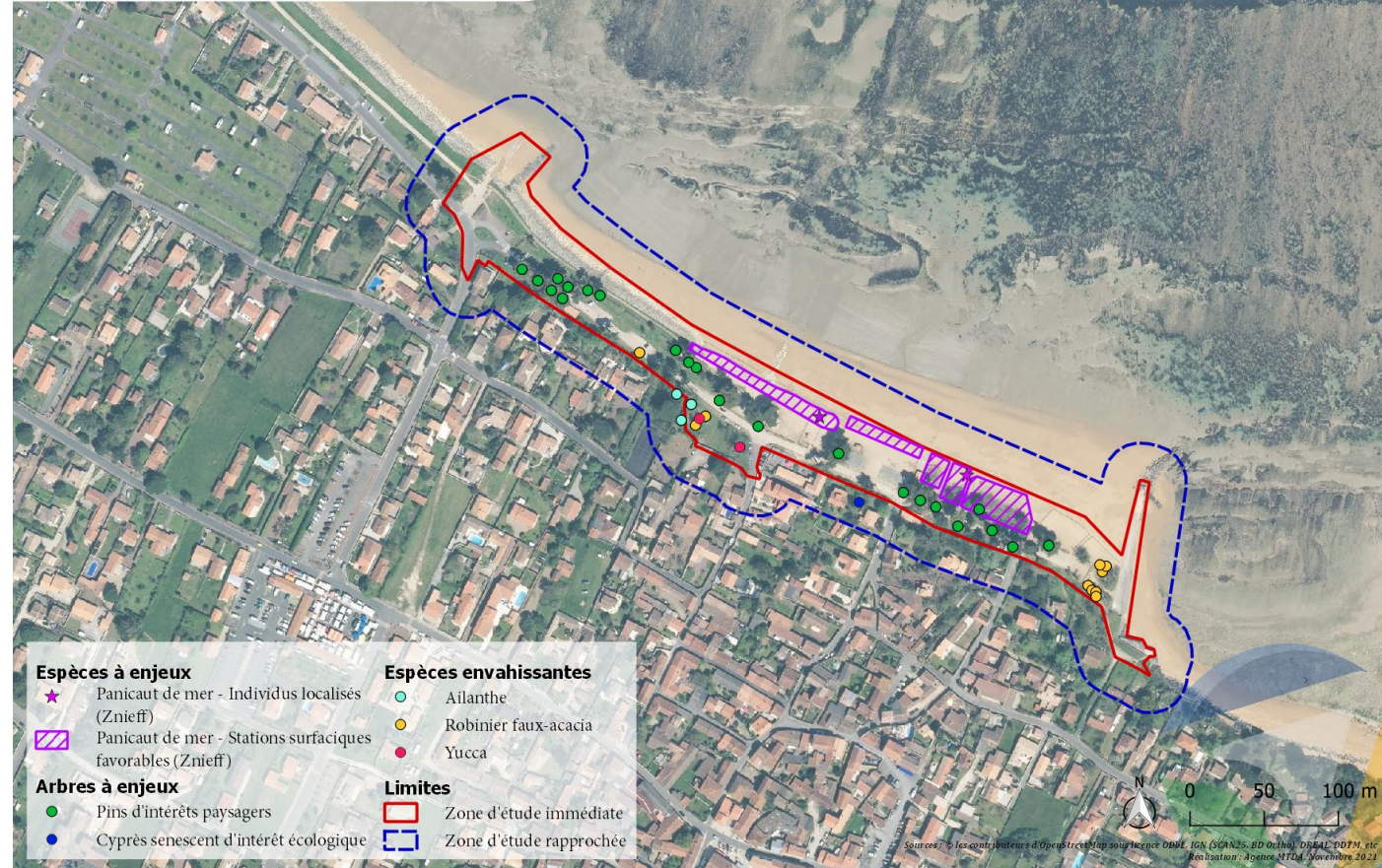


Figure 3 - Illustration du Panicaut maritime (*Eriogonum maritimum*) sur la zone d'étude - ©vincent Sauvêtre (MTDA)

Localisation des espèces végétales à enjeux

Plage de la Brée-les-bains

Communauté de communes de l'Île d'Oléron (17)

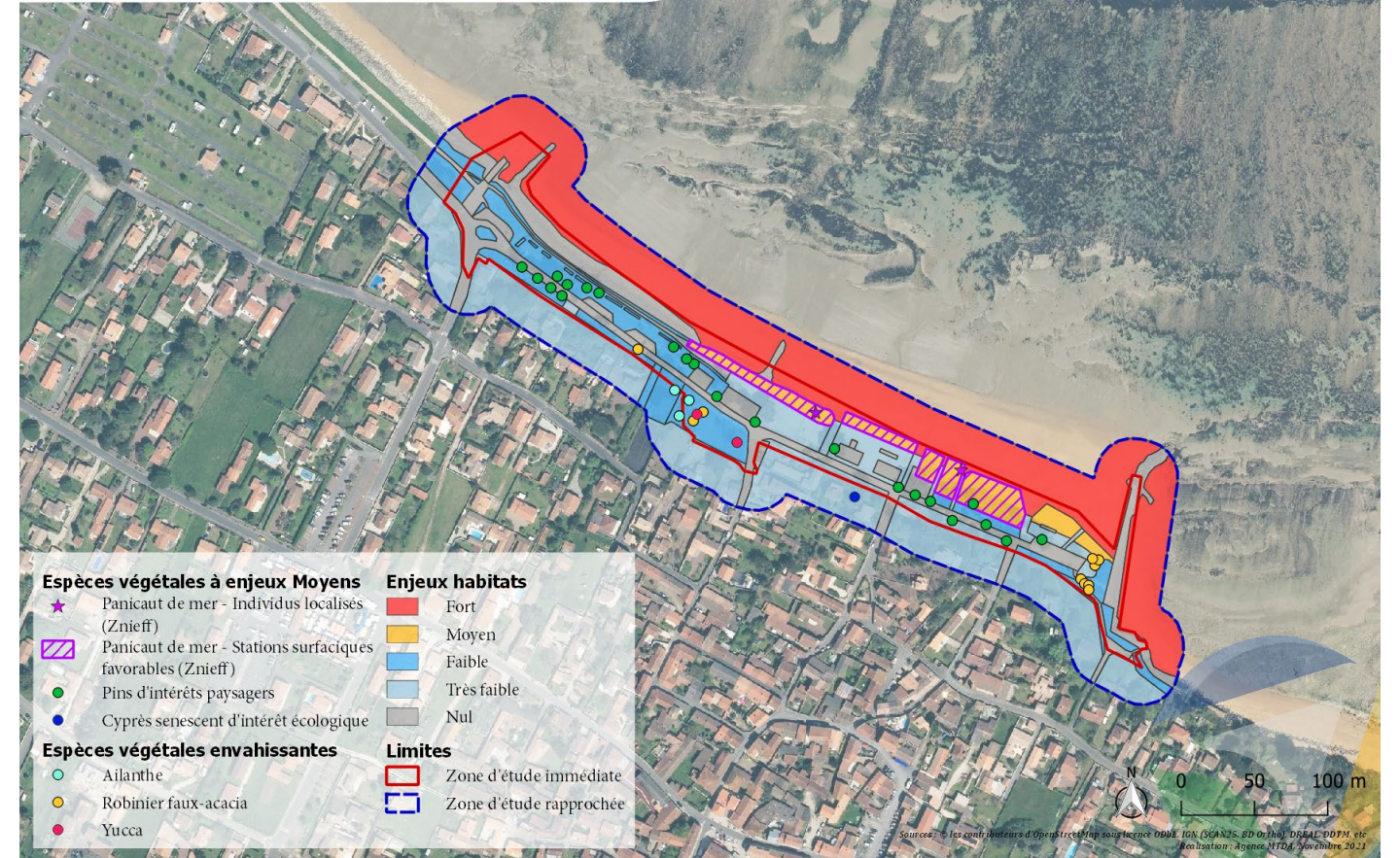


Cartographie 5 - Localisation des espèces végétales patrimoniales et envahissantes

Localisation des enjeux - Habitats et espèces végétales

Plage de la Brée-les-bains

Communauté de communes de l'Île d'Oléron (17)



Cartographie 6 - Localisation des enjeux des habitats et des espèces végétales

3. La faune

Données bibliographiques

Nous avons consulté les bases de données naturalistes FauNA et Faune-France :

- Avifaune : La base de données FauNA comptabilise 26 espèces d'oiseaux ayant été recensées sur l'aire d'étude rapprochée (tampon de 2 kilomètres). A l'échelle de la commune de La Brée-les-Bains, cette même base de données comptabilise 56 espèces aviaires recensées. La base de données Faune-France de la LPO recense 202 espèces d'oiseaux connus sur la commune de La Brée-les-Bains.
- Mammifères : La base de données FauNA comptabilise 7 espèces de mammifères terrestres recensées à l'échelle de la commune de La Brée-les-Bains. Une seule donnée d'observation de ce taxon est disponible dans un rayon de 2 kilomètres autour de la zone d'étude. La base de données Faune-France de la LPO recense 7 espèces de mammifères connus sur la commune de La Brée-les-Bains.
- Amphibiens : La base de données FauNA ne dispose d'aucunes données sur les amphibiens pour la commune de La Brée-les-Bains. La base de données Faune-France de la LPO recense 3 espèces de mammifères connus sur la commune de La Brée-les-Bains.
- Reptiles : La base de données FauNA ne dispose d'aucunes données sur les reptiles pour la commune de La Brée-les-Bains. La base de données Faune-France de la LPO recense 4 espèces de mammifères connus sur la commune de La Brée-les-Bains.
- Insectes : La base de données FauNA comptabilise 12 espèces d'insectes recensées à l'échelle de la commune de La Brée-les-Bains. Quatre espèces d'insectes (lépidoptères) ont été recensées à moins de 2 kilomètres de la zone d'étude. La base de données Faune-France de la LPO recense pour la commune de La Brée-les-Bains, 41 espèces de lépidoptères rhopalocères, 26 espèces d'orthoptères et 23 espèces d'odonates.

Parallèlement à cette recherche, des données recueillies pour le plan de gestion des espaces naturels sensibles de St Denis à la Brée en 2016 donne quelques indications de présence d'espèces à enjeux :

- Des points d'écoute des chiroptères ont mis en évidence la présence de la pipistrelle de Nathusius ;
- Des zones d'observation des oiseaux ont permis de repérer la présence du traquet motteux
- Des papillons (lépidoptères rhopalocères) remarquables comme le Piéride des biscuitelles sont signalés sur la zone d'étude
- Le criquet des dunes a été repéré tout à l'Est de la zone d'étude

Il est à noter que des inventaires ponctuels permettent de montrer la présence de quelques espèces avérées mais ne présagent pas de l'exhaustivité.

Résultats des inventaires

Les investigations menées en mai ont permis de mettre en évidence 20 espèces d'oiseaux fréquentant le site ou présentes à proximité. Le site d'étude présente une diversité d'habitats pour l'avifaune portant sur l'estran vaseux ou rocheux, la plage, la dune et les espaces buissonnants ou boisés à proximité de la zone urbanisée.

- **Estran et plage** : Ces habitats sont favorables aux espèces de limicoles lors de la recherche de nourriture, à marée basse, comme l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), ou bien pour les espèces de goélands, Goéland marin (*Larus marinus*), Goéland argenté (*Larus argentatus*), Goéland leucophée (*Larus michahellis*). Ces plages peuvent également accueillir des espèces de passereaux inféodés au milieu ouvert lors de la recherche de nourriture, comme par exemple l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) et l'hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*). L'enjeu local de conservation pour ces espèces est faible compte-tenu de l'utilisation des estrans principalement à marée basse pour la recherche alimentaire. La nidification de ces espèces sur une plage si fréquentée est faible. Les tournepierres et les bécasseaux sanderling sur l'estran sont fréquents.
- **Milieux anthropiques, parc et jardins** : Dans un contexte anthropisé, les formations végétales ont une vocation paysagère mais peuvent aussi accueillir une avifaune commune et ubiquiste telle que : Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), Moineau domestique (*Passer domesticus*), Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*), Roitelet à triple bandeau (*Regulus ignicapilla*), Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*), Mésange charbonnière (*Parus major*). L'enjeu local de conservation des espèces sur ces habitats est globalement faible. La prise en compte de ces espèces lors du calendrier de réalisation des travaux d'aménagement, notamment la période de nidification de l'avifaune (avril à juin), permettra de réduire l'effet des travaux sur le bon développement de ces espèces.

Les investigations naturalistes printanières n'ont pas permis la découverte d'espèces d'autres taxons, parmi les amphibiens, les reptiles, les insectes et les chauves souris.

Les espèces inventoriées sont présentées ci-après, avec leurs statuts de protection et de conservation, leur statut biologique sur le site et le niveau d'enjeu associé.

Globalement, l'enjeu écologique actuel et issu des inventaires de la zone de projet pour la faune est évalué comme faible.

Tableau 8 – Liste des espèces d'oiseaux recensées lors des investigations et enjeux de conservation

Nom valide (TAXREF V.13)	Statuts						Intérêt patrimonial	Nombre de contact	Statut biologique sur le site	Enjeu local de conservation
	Protection ²	Menace ³				Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes ⁴				
		Nicheurs	Hivernants	Passage	Liste rouge Poitou-Charentes					
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i> Linnaeus, 1766	PN3 DO1	LC	NAC	-	LC	-	FORT	5	Transit, Alimentation	FAIBLE
Goéland marin <i>Larus marinus</i> Linnaeus, 1758	PN3 DO2	-	-	-	EN	-	FORT	2	Transit, Alimentation	FAIBLE
Goéland argenté <i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763	PN3 DO2	NT	NAC	-	VU	-	MODERE	2	Transit, Alimentation	FAIBLE
Goéland leucophée <i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	PN3	LC	NAd	NAd	VU	-	MODERE	4	Transit, Alimentation	FAIBLE
Verdier d'Europe <i>Chloris chloris</i> Linnaeus, 1758	PN3	VU	NAd	NAd	NT	-	MODERE	1	Reproduction possible/probable, Alimentation	FAIBLE
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	PN3	NT	-	DD	NT	-	FAIBLE	1	Transit, Alimentation	FAIBLE
Moineau domestique <i>Passer domesticus</i> Linnaeus, 1758	PN3	LC	-	NAb	NT	-	FAIBLE	5	Reproduction possible/probable, Alimentation	FAIBLE
Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	PN3	LC	NAd	-	LC	-	TRES FAIBLE	2	Transit, Alimentation	TRES FAIBLE
Corneille noire <i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	DO2	LC	NAd	-	LC	-	TRES FAIBLE	2	Transit, Alimentation	TRES FAIBLE
Etourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	DO2	LC	LC	NAC	LC	-	TRES FAIBLE	5	Transit, Alimentation	TRES FAIBLE
Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbicum</i> Linnaeus, 1758	PN3	LC	-	DD	-	-	TRES FAIBLE	2	Transit, Alimentation	TRES FAIBLE
Merle noir <i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	DO2	LC	NAd	NAd	LC	-	TRES FAIBLE	5	Reproduction possible/probable, Alimentation	TRES FAIBLE
Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i> Linnaeus, 1758	PN3	LC	-	NAb	LC	-	TRES FAIBLE	1	Reproduction possible/probable, Alimentation	TRES FAIBLE
Mésange charbonnière <i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	PN3	LC	NAb	NAd	LC	-	TRES FAIBLE	2	Reproduction possible/probable, Alimentation	TRES FAIBLE
Pie bavarde <i>Pica pica</i> Linnaeus, 1758	DO2	LC	-	-	LC	-	TRES FAIBLE	2	Transit, Alimentation	TRES FAIBLE

² PN2/PN3 : protection nationale (annexe 2 ou 3), DO1/DO2/DO3 : annexe 1, 2 ou 3 de la directive Oiseaux

³ Cotation liste rouge : EW (éteint à l'état sauvage) - RE (disparu au niveau régional) - CR* (en danger critique, peut-être disparu) - CR (en danger critique d'extinction) - EN (en danger) - VU (vulnérable) - NT (quasi menacé) - LC (préoccupation mineure) - DD (données insuffisantes) - NE ou NA (non évalué).

⁴ Liste des espèces déterminantes au titre de l'inventaire ZNIEFF pour la région Poitou-Charentes (2018). D : Déterminante, R : Remarquable

Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	DO2,3	LC	LC	NAd	LC	-	TRES FAIBLE	8	Reproduction possible/probable, Alimentation	TRES FAIBLE
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	PN3	LC	NAd	NAd	LC	-	TRES FAIBLE	3	Reproduction possible/probable, Alimentation	TRES FAIBLE
Roitelet à triple bandeau <i>Regulus ignicapilla</i> Temminck, 1820	PN3	LC	NAd	NAd	LC	-	TRES FAIBLE	3	Reproduction possible/probable, Alimentation	TRES FAIBLE
Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i> S. G. Gmelin, 1774	PN3	LC	NAd	NAd	LC	-	TRES FAIBLE	3	Reproduction possible/probable, Alimentation	TRES FAIBLE
Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i> Frisvaldszky, 1838	DO2	LC	-	NAd	LC	-	TRES FAIBLE	2	Reproduction possible/probable, Alimentation	TRES FAIBLE

4. Les continuités écologiques et la fonctionnalité des milieux

Comme vu précédemment et en guise de synthèse, la grande plage de la Brée les Bains représente une bande côtière en continuité avec l'estran et les dunes qui caractérisent ce littoral oléronnais.

Les espèces mobiles comme les oiseaux sont les principaux bénéficiaires de ces continuités et ceci explique que la présence des oiseaux liés au littoral y forte. Il s'agit d'espaces de repos, de nourrissage et parfois de nidification. Ceci est d'autant plus important au large de la grande plage que des vasières et des platiers rocheux diversifient les milieux et attirent donc bon nombre de limicoles. Le projet d'aménagement n'interfère pas avec ces milieux et leur intérêt, notamment bien mis en évidence à travers la présence du site Natura 2000. Cependant, le projet pourra prévoir d'informer le grand public sur ces milieux d'intérêt.

Lorsqu'on s'intéresse à la bande côtière sableuse (cordon dunaire sur lequel les aménagements sont prévus), l'état actuel montre des espaces naturels dans un état de conservation moyen à faible dans la mesure où cette grande plage est à proximité immédiate du centre bourg, que cette portion de littoral aménagé voit de très forte fréquentation, tout à fait normale dans ce type de station balnéaire.

On peut cependant montrer que les milieux dunaires de ce type peuvent concilier intérêt touristique et intérêt naturel moyennant des précautions dans l'aménagement, l'équipement et la gestion de tels milieux.

C'est dans cette optique qu'étudier le fonctionnement écologique locale en termes de continuités écologiques prend tout son sens.

Le milieu dunaire embryonnaire s'il est protégé de piétinement peut retrouver une végétation typique de ces milieux dans la mesure où des zones sont protégées de la fréquentation et si on contrôle le développement d'éventuelles espèces exotiques envahissantes. Un habitat dunaire d'intérêt peut voir se développer le panicaut maritime, l'œillet ... Un travail d'information du public doit accompagner ses mesures pour expliquer le sens de cette protection.

La partie Est de la grande plage concentre les équipements mais c'est là aussi que l'on peut retrouver les caractéristiques d'une dune sableuse fonctionnelle.

Quant à la présence de boisements d'ornements ou de grands arbres, ceux-ci contribuent à la biodiversité ordinaire des milieux anthropisés. Le choix des espèces à planter et la gestion à prévoir doit également accompagner l'aménagement pour limiter les effets mais aussi améliorer la valeur patrimoniale de cette bande côtière.

De ce fait, en termes de potentialités, nous pouvons conclure à un potentiel de renaturation modéré sur les parties dunaire.

La cartographie suivante représente la localisation des espèces aviaires à enjeu de conservation identifiées sur la zone d'étude lors des inventaires naturalistes.

Localisation des espèces d'avifaune

Plage de la Brée-les-bains

Communauté de communes de l'île d'Oléron (17)



Cartographie 7 – Espèces à enjeu de conservation – Avifaune

1.1.5 LE CONTEXTE HUMAIN

1.1.5.1 Le contexte ressources en eau

L'eau potable, venant du continent, n'existe pas de contrainte liée à l'eau potable.

Les données sur l'eau de baignade précisent qu'elles sont d'excellente qualité.



(extrait données ARS 2018)

Figure 4 : Site de baignade contrôlée de la Brée les Bains et du Douhet

L'assainissement du nord de l'île regroupe la commune de Saint-Georges d'Oléron et le Syndicat d'assainissement Saint-Denis d'Oléron/La-Brée-Les-Bains. Les eaux usées sont collectées et traitées dans 3 stations d'épuration et les rejets après station vont vers une station de lagunage. Ce lagunage de finition situé au lieu-dit « Prise des Russons » à Saint-Denis d'Oléron et commun à ces trois ouvrages, permet un abattement bactériologique significatif avant rejet. Cinq bassins au total sont présents, représentant une surface d'environ 25 ha. Le temps de séjour varie selon la période : environ 50 jours en été contre 150 jours en hiver.

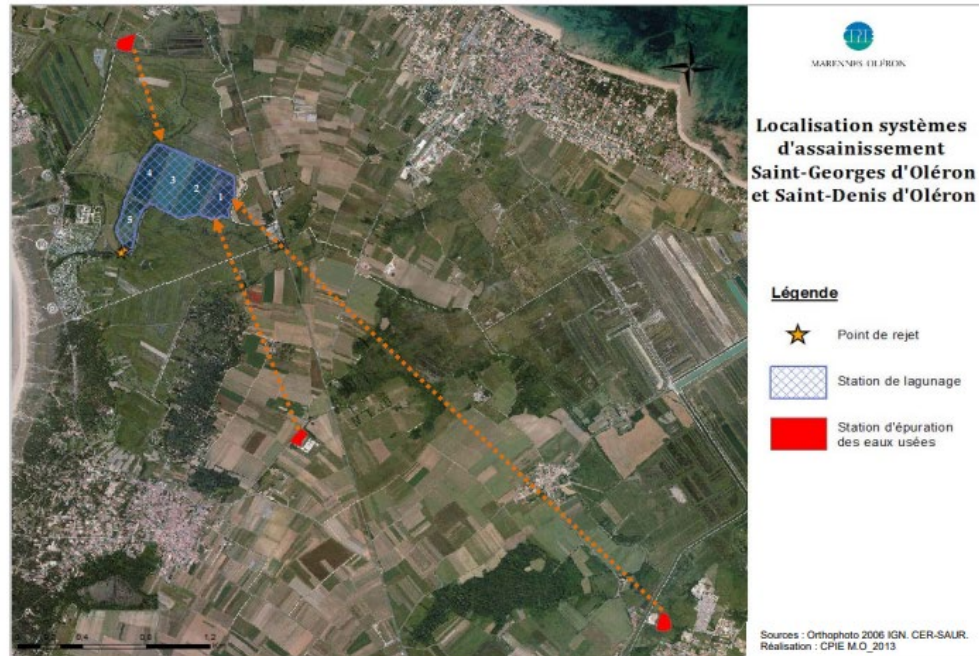


Figure 5 : Localisation des points de rejets des stations d'épuration de St Georges et St Denis

Après passage dans la station de lagunage, les eaux traitées sont ensuite rejetées dans le canal de Lachenaud qui débouche 3 kilomètres plus loin en mer en un point unique situé à la pointe des Trois Pierres au nord de la commune de Saint-Denis d'Oléron.



Figure 6 : Localisation du point de rejet en mer des stations d'épuration de St Georges et St Denis

1.1.5.2 Le contexte Risques naturels

La plage de la Brée-les-Bains fait partie de la zone d'étude du Plan de Prévention Risques Naturels (PPRN) de la commune de La Brée les Bains.

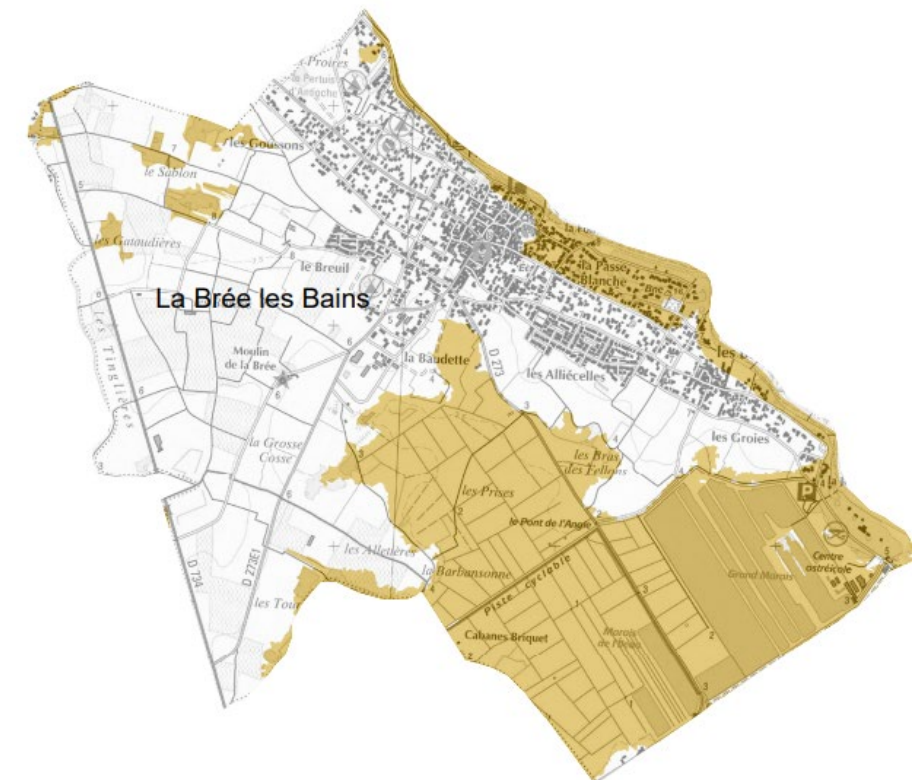


Figure 7 : Extrait du PPRN de La Brée les Bains (zone d'étude)

a) **Risque érosion côtière**



Figure 8 : Carte de l'aléa Erosion Littorale (17/05/2016) - Extrait PPRN de La Brée les bains (Annexe 2)

A l'horizon 2110, la projection du tracé montre un net recul de la côte. Que ce soit sur la pointe de la maléguille, la pointe des normands, la disparition d'une frange du littoral sur plusieurs mètres (plus de 10 m) est annoncée.

b) **Evolution du trait de côte**

Par ailleurs, le retour d'expérience de la tempête Xynthia (Annexe 3 du PPRN) situe cette portion de littoral comme subissant des dégradations multiples sur les protections naturelles. Des enrochements importants ou des épis sont régulièrement mis en place mais sont régulièrement dégradés par les tempêtes hivernales.

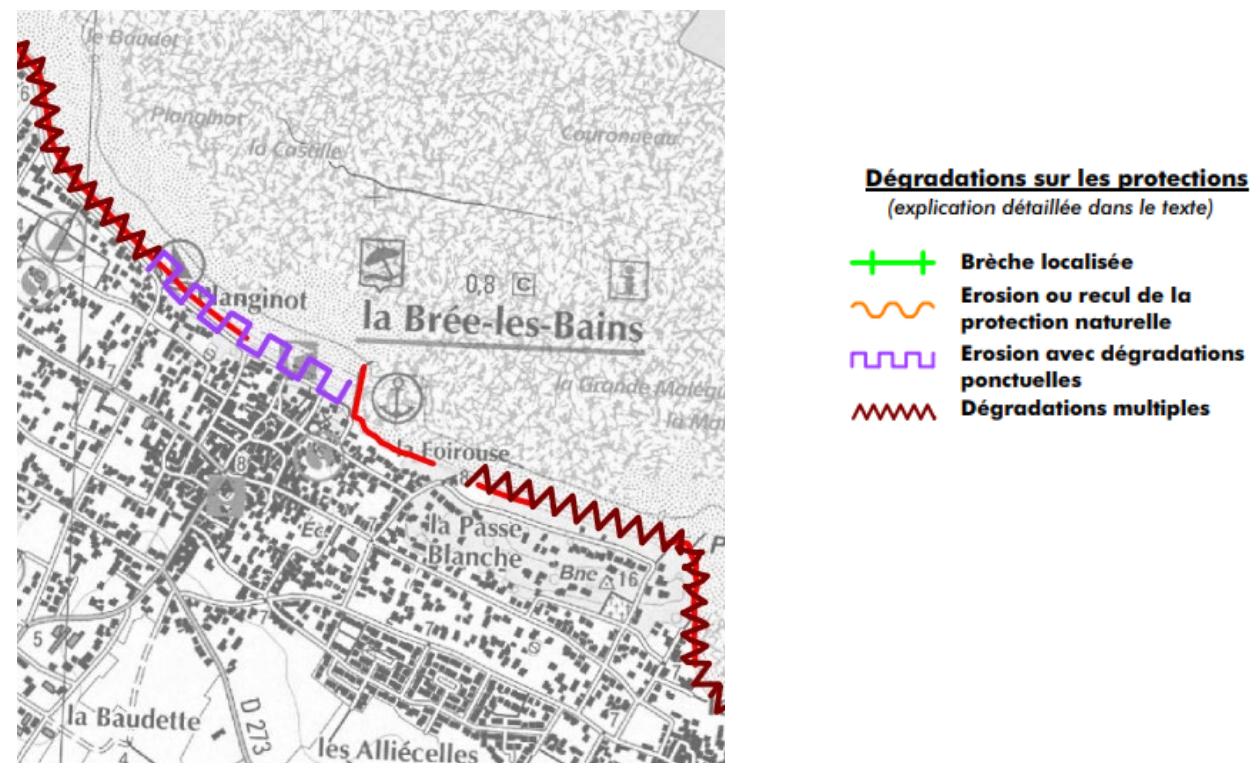


Figure 9 : Erosion et recul de la protection naturelle (Annexe 3 du PPRN)

c) **Submersion marine**

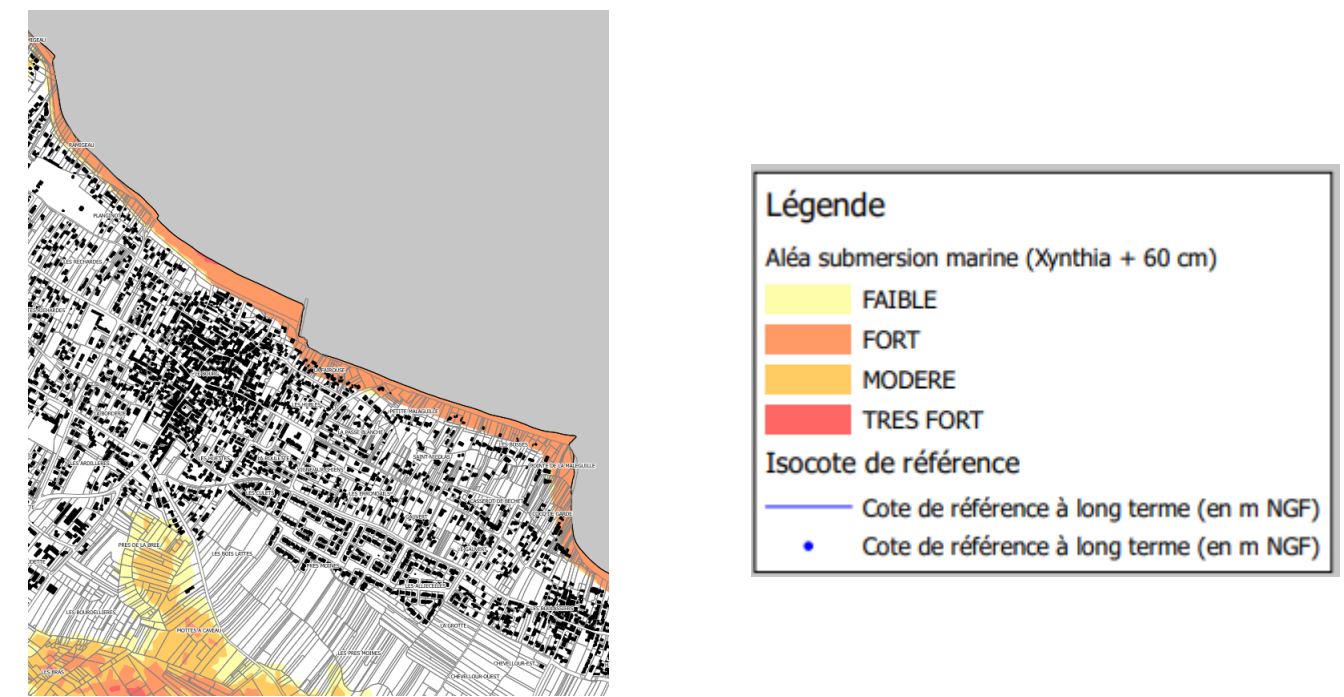
Concernant l'aléa submersion marine, les zones d'études sont concernées par le risque « fort » sur la bande côtière. Les trois cartes qui suivent présentent la modélisation des risques selon trois scénarios.

Figure 10 : Cartes de l'aléa submersion marine (différents scénarios)



CARTE DE L'ALEA SUBMERSION Commune de La Brée les bains 2/2 Scénario Xynthia + 20cm Ouvrages effacés (scénario informatif)

CARTE DE L'ALEA SUBMERSION Commune de La Brée les bains 2/2 Scénario Xynthia + 60cm Ouvrages effacés (scénario informatif)



Plan de Prévention des Risques Naturels CARTE DES ALEAS SUBMERSION MARINE À LONG TERME (Xynthia + 60 cm)

A l'échelle du PPRN, le risque de submersion marine concerne les trois sites étudiés.

d) Risques feux de forêt

Il y a peu d'aléa feu de forêt sur le site 1. L'annexe 5 du PPRN de la commune de La Brée les Bains n'est pas disponible et nous n'avons pas la donnée sur l'aléa feu de forêt.



Figure 11 : Sensibilité du site aux feux de forêt

Ces trois zones sont notées comme sensibles pour le feu de forêt, mais le risque est jugé « FAIBLE ».

La cartographie de cet aléa feu de forêt sur le PPRN de La Brée les Bains n'est pas disponible. La qualité du zoom est donc mauvaise.

1.1.5.3 Les autres éléments de contexte humain

a) Les déchets

Actuellement, ces secteurs sont équipés de poubelles sur les parkings voitures et vélo, en permanence.

b) La mobilité

Ce point est détaillé dans le dossier de demande de concession.

c) Le bruit

L'ambiance sonore est un des points non négligeables pour le cadre de vie. Cependant, l'interaction bruit/projet a à tenir compte du voisinage. Par ailleurs, si la route côtière connaît une forte fréquentation en période estivale, son trafic annuel ne peut engendrer un niveau sonore fort.

Les infrastructures de transports terrestres sont ainsi classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Seules, les routes et rues écoulant plus de 5 000 véhicules par jour sont concernées. A Oléron, seule la route centrale de l'île est signalée comme bruyante.

d) Réseaux et servitudes

Cette partie est également traitée dans le dossier de concession

e) Sites et sols pollués

Il n'est pas signalé de sols et sites pollués sur Oléron.

f) Les documents d'urbanisme

Le PLU de La Brée les Bains a été approuvé le 19/02/2020.

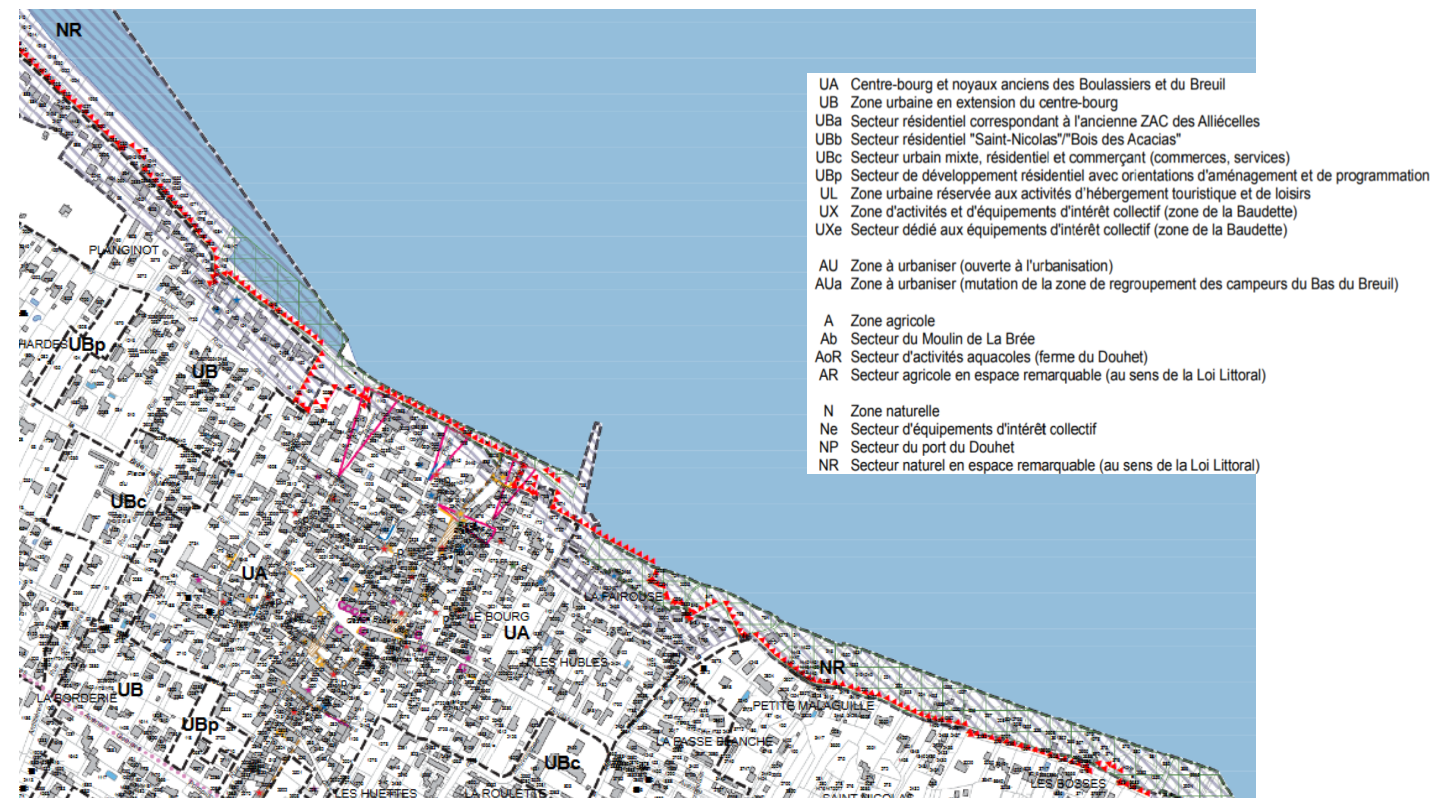


Figure 12 : Extrait du zonage du PLU de La Brée.

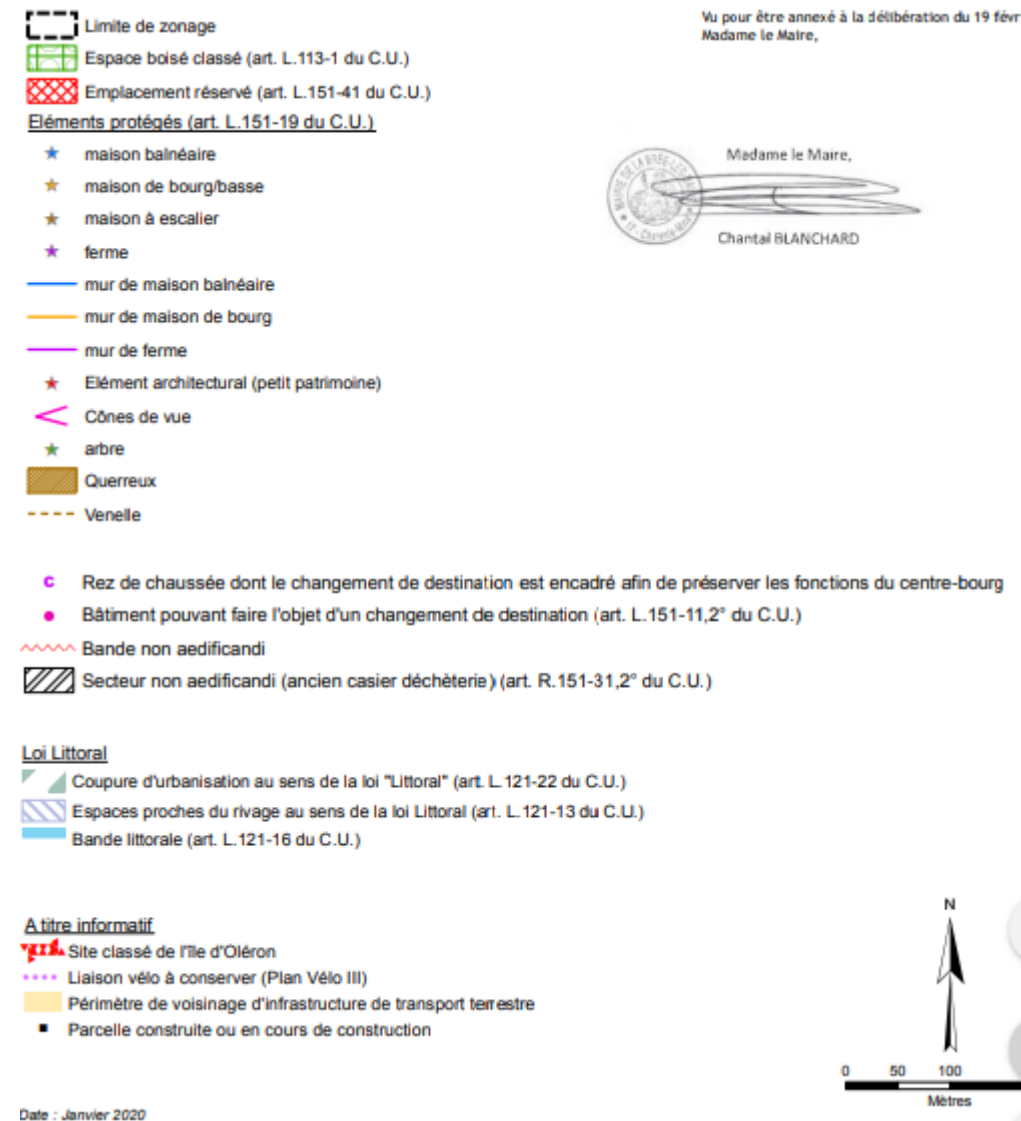
La zone présente plusieurs caractéristiques :

- Zone NR (secteur naturel en espace remarquable), moitié nord de la zone correspondant à la plage
- Zone UA, moitié sud de la zone correspondant à l'urbanisation
- Espace proche du rivage
- Limite du site classé

Les règlements des zones NR et UA sont disponibles sous le lien suivant : <https://www.cdc-oleron.com/wp-content/uploads/2020/03/003-LA-BREE-PLU-REGLEMENT-APPRO-CM-190220-4.pdf>

Dans la zone NR

- ✓ Sont interdites toutes les occupations et utilisations du sol non compatibles avec l'article R.121-5 du Code de l'Urbanisme.
- ✓ A l'exception :
 - Des aires de stationnement intégrées au site.
 - Des équipements d'intérêt collectif, dans le respect de la loi Littoral.
 - Des aménagements nécessaires à l'entretien des espaces naturels et boisés.
 - Des aménagements hydrauliques présentant un intérêt général.
 - De l'extension de logement, en continuité de bâtiments d'habitation existants, dans le respect des dispositions de l'article N-II-1.
 - De l'installation de clôtures. A condition de ne pas porter atteinte aux boisements existants et aux espaces protégés.



L'article R121-5 précise :

Seuls peuvent être implantés dans les espaces et milieux mentionnés à l'article L. 121-24, dans les conditions prévues par cet article, les aménagements légers suivants, **à condition que**

- ✓ leur **localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites,**
- ✓ ne compromettent pas leur **qualité architecturale et paysagère** et
- ✓ ne portent pas atteinte à la **préservation des milieux**

A retenir :

Les aires de stationnement ne devront être ni bitumées ni cimentées.

Des dispositifs de stationnement pour les **vélos** doivent être prévus dans les projets de constructions ou d'opérations conséquentes. Ces dispositifs seront adaptés à l'usage et la fréquentation envisagée de la construction ou de l'opération.

Les **fossés et canaux** existants ne pourront être ni comblés ni modifiés ; leur entretien devra être assuré

Pour les **eaux pluviales**, le flux restitué au milieu naturel ou au réseau dans le cadre d'une opération d'aménagement ne doit pas être supérieur à celui généré avant aménagement

Les **clôtures** devront maintenir les continuités hydrauliques.

Les clôtures doivent être conçues de manière à réduire au maximum la gêne pour les passages de la petite faune.

1.2 LES ATOUTS ET CONTRAINTES DU SITE 1 : DIAGNOSTIC MTD

Nous présentons ci-dessous les atouts et faiblesses des sites identifiés lors de notre analyses, ainsi que les opportunités et menaces du projet pour les zones d'étude, sous la forme d'une grille AFOM.

Climat

A	- Climat océanique tempéré chaud et sec en été (13,5°C en température moyenne et 680 mm/an de précipitations) ; - Fort ensoleillement (2200h/an).	F	- Tempêtes océaniques hivernales ; - Vents dominants d'Ouest /Nord-Ouest.
O	- Tourisme : plage, surf, pêche à pied.	M	- Changement climatique : élévation du niveau de la mer (érosion côtière, submersion marine, trait de côte), canicules, sécheresse (restriction en termes d'arrosage estival, ...).

Géologie/sols

A	- Formation sableuse sur marnes argiles et calcaires argileux.	F	- Instabilité et mobilité des sables quartzeux calcaireux ; - Dégradation des protections (enrochements) par les tempêtes.
O	- Attraction de l'estran sableux pour le tourisme, de l'océan pour les surfers, et du platier rocheux pour la pêche à pied ; - Panorama vers le continent (La Rochelle, La Fumée Fouras), l'île de Ré et Fort Boyard.	M	- Erosion et recul du trait de côte des côtes ; - Sensibilité des milieux sableux au piétinement dû à la fréquentation.

Ressources en eau

A	- Eau potable venant du continent ; - Organisation de la collecte des eaux usées ; - Excellente qualité des eaux de baignade.	F	- Fluctuation des consommations et des rejets en période touristique ; - Eaux usées de La Brée les Bains traitées dans une station d'épuration et lagune de finition avant rejet sur la côte Ouest (pointe des 3 pierres au nord des Huttes) ;
O	- Tourisme de station balnéaire	M	- Pollutions des eaux de baignade ; - Pollutions accidentelles des eaux pluviales (zones imperméabilisées, circulation, ...).

Risques naturels

A	- Approbation récente d'un PPRN sur l'ensemble de l'île et sur la commune de La Brée les Bains ; - Les deux parkings sont en surplomb et l'accès à la plage est canalisé de fait par une rampe d'accès secours ou par des escaliers ;	F	- Protections existantes soumises à des dégradations multiples ;
O	- Limitation du piétinement en canalisant les passages piétons.	M	- Forte évolution de trait de côte empiétant sur l'intérieur des terres ; - Risques forts de submersion marine à long terme ;

Déchets

A	- Présence de dispositifs de poubelles et tri à proximité ; - Traitement urbain de parkings.	F	- Milieu ouvert et venté
O	- Politique tri des déchets ; - Information et apport volontaire.	M	- Dispersion des déchets par l'eau, le vent.

Bruit

A	- Activités et animations urbaines à proximité ;	F	- Passage route à proximité avec forte fréquentation en période touristique ; - Voisinage permanent ; - Voitures très près du littoral sur les aires de parking.
O	- Recherche du calme ; - Accès vue et panoramas pour des personnes à handicap ; - Zone de pique-nique et panorama à valoriser.	M	- Accentuation de la pression touristique et donc du bruit

Qualité de l'air/énergie

A	- Pas de zone sensible pour l'air sur l'île.	F	
O	- Utilisation éventuelle de panneaux solaires pour les équipements.	M	

Urbanisme

A	- Zone naturelle à espace remarquable NR à proximité d'une zone urbaine résidentielle (UBb) ou zone urbaine en extension (UB). - Plan de gestion des ENS	F	- Traitement des parkings en espace vert urbain - Manque de naturalité littorale ; - Présence importante de la voiture, route parking et moindre du vélo.
O	- Respect de la charte paysage ; - Soins particuliers des parkings ; - Plantation à prévoir sur les parkings ; - Prévoir l'intégration de la piste cyclable et de l'arrêt pour la navette des plages.	M	- Difficulté de concilier tous les objectifs par superposition de mesures de protection, de plans et programmes

Milieux naturels

A	- Statut de protection sur le secteur (Natura 2000 et ENS). - Présence locale d'habitats typiques (dunes, plage de sable, secteurs de vase et de platier rocheux se découvrant à marée basse) ; - Plage et platier rocheux comme zone d'alimentation des limnicoles à marée basse ; - Des épis, des enrochements et des cordons dunaires reconstitués favorables à la faune sauvage ; - Présence d'une faune commune des secteurs anthropisés ;	F	- Fréquentation et zone urbanisée à proximité qui réduit l'attractivité du site pour la faune ; - Présence d'espèces non indigènes pouvant être envahissantes - Composante naturelle des sites peu existante, fonctionnalités écologiques actuelles des sites faibles. - Aménagements et gestion des espaces qui banalisent la flore - Quelques ruptures dans la continuité écologique
O	- Projet pouvant apporter de la naturalité aux sites et favoriser les habitats d'intérêts existants. - Réduction des surfaces imperméabilisées	M	- Réduction des surfaces naturelles ; - Prolifération des espèces exotiques envahissantes ;

1.3 DES PRECONISATIONS

Orientation : Protection « physique » du trait de côte

Objectif : limiter l'érosion de la dune en canalisant les passages engins et piétons

Action : canaliser les cheminements entre le parking et la plage

Action : limiter les surfaces imperméabilisées au maximum pour limiter le ruissellement

Orientation : Conservation et amélioration de la qualité biologique du site

Objectif : protéger la biodiversité existante (flore dunaire comme panicaut maritime)

Action : éviter le piétinement en canalisant les passages sur la dune

Action : lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Objectif : tenir compte de la continuité écologique du site avec les espaces arborés environnants

Action : préserver les grands pins, les buissons et haies arbustives (intervenir si besoin en dehors des périodes de nidification)

Action : préserver les pelouses fleuries du littoral résistant aux embruns et entretenir dans un souci de gestion durable (fauche tardive, ...) en communiquant sur cette gestion

Objectif : donner une naturalité au site pour favoriser la flore et la faune ordinaire

Action : plantation de haies et arbustes à petits fruits pour les oiseaux (selon liste recommandée)

Action : limiter les espaces verts urbains et se tourner vers une gestion écologique durable et différenciée (choix des espaces à entretenir, choix des essences et espèces locales adaptées au vent, aux embruns, à la sécheresse et aux sols sableux)

Orientation : Intégration des équipements au site naturel

Objectif : Intégrer une trame végétale aux équipements urbains

Action : choisir des espèces de végétation typique du littoral adaptées au sol, au climat et éviter la banalisation du lieu par des espèces ornementales

Objectif : Conserver un Parking voitures et aménager un garage

Action : pas d'agrandissement de l'emprise

Objectif : Education à l'environnement

Action : informer, éduquer, panneaux informatifs du patrimoine naturel du littoral leur protection et des menaces auxquelles elles sont soumises.

Orientation : Evitement des pollutions eau sols air GES bruit

Objectif : Lutter contre les pollutions

Action : aménagement d'espaces d'apports volontaires avec tri

Action : mise en place de poubelles ?

Objectif : utiliser l'énergie solaire

Action : prévoir des panneaux solaires sur les équipements toilettes et poste

Objectif : Limiter l'accès voiture et favoriser des mobilités douces :

Action : prévoir un arrêt intégré de la navette des plages

Action : aménager et augmenter la capacité du garage des vélos

Orientation : Respect et prise en compte de différentes réglementations

Objectif : prendre en compte les espèces qui ont présidé au choix de la zone N2000

Action : étude d'incidence à faire pour l'instruction du projet et à l'appui du projet d'aménagement décidé

Objectif : prendre en compte le PLU, le PPRN, le site inscrit, la charte paysage, le parc naturel marin

Action : respecter le règlement du zonage NR du PLU de La Brée les Bains

Action : respecter le zonage du PPRN et les prescriptions associées

Action : respecter les prescriptions du site inscrit (entièrement dans le périmètre)

Action : respecter la Charte du paysage de l'île

1.4 MESURES DE PROTECTION DU MILIEU NATUREL

1.4.1 PRESENTATION DU PROJET

Le présent dossier est établi dans le cadre d'une demande de renouvellement de la concession de plage de la Commune de La Brée-les-Bains pour une durée de DOUZE ans (période 2023-2034), avec une occupation du Domaine Public Maritime limitée à 8 mois par an (entre mars et octobre) « Montage, Exploitation, Démontage » compris.

Au titre du site classé, les aménagements impliquant une modification de l'aspect du site sont également soumis à un permis d'aménager qui sera déposé conjointement.

Dans le cadre de la future concession, la commune souhaite apporter certaines améliorations à l'aménagement du site. Celles-ci sont présentées dans le plan de référence ci-contre et dans le plan de référence présenté en annexe du dossier de concession. Ce dernier prévoit notamment :

- L'extension de l'aire de jeux de boules de plage ;
- La requalification de la traversée piétonne principale (sécurisation et mise au normes PMR) ;
- Le renouvellement de la clôture en partie sud du site (sécurisation).

En outre, le plan de référence prévoit :

- Une réduction progressive de la place du stationnement automobile au profit de l'accueil des cyclistes et de la qualité paysagère qui permettra à terme une extension de la zone piétonne saisonnière ;
- La suppression d'un chemin d'accès à la plage ;
- Un traitement paysager aux abords des espaces de stationnement conservés



Cartographie 8 – Plan de Référence

1.4.2 MESURES DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

1.4.2.1 Mesures d'évitement

E1 – Adapter l'emprise du projet

- Limitation des emprises du projet et des travaux aux emprises existantes. Préservation des habitats de dunes végétalisées (dune mobile embryonnaire) par le maintien et le renouvellement des ganivelles existantes.
- Conserver et favoriser la strate arbustive, notamment pour les espaces d'accueil du public (parking)

E1 – Evitement strict et mise en défens des milieux sensibles lors des opérations d'aménagement et en exploitation

- Mettre en défens à l'aide d'un balisage (ganivelle, ou piquets + rubalise) les habitats à préserver (évitement strict des dunes végétalisées).
- Limitation au strict nécessaire de l'abattage des arbres et arbustes.
- Localisation du stockage du bois et déchets verts en dehors des zones sensibles ;

E3 – Eviter de porter atteinte au paysage et au patrimoine

- L'intégration paysagère de la concession définit 7 principes d'aménagement :
 - Respecter les principes d'alignement des équipements et du mobilier établis par le plan de référence ;
 - Préserver des espaces de respiration entre les équipements ;
 - Réduire les surfaces de stationnement ;
 - Traitement paysager des abords des espaces de stationnement conservés en utilisant une palette végétale adaptée au contexte dunaire : arbres (Cyprès de Lambert, Chêne vert), arbustes (Arbousier, Pourpier de mer, Ciste à feuilles de Sauge, Tamaris commun) et graminées (Oyat des dunes, Immortelle des dunes).
 - Renouvellement du mail de cyprès de Lambert : Le plan de référence préconise de poursuivre le renouvellement du patrimoine arboré sur l'ensemble de la séquence. Le cyprès de Lambert compose à l'échelle du site une structure paysagère remarquable qui participe à la singularité des lieux et prodigue une qualité d'ombrage très appréciée des usagers.
 - Mise en place d'une gestion différenciée des espaces plantés : Le plan de référence de la future concession prévoit de mettre en place une gestion différenciée des espaces végétalisés afin d'améliorer la naturalité du site et de canaliser les déplacements sur les chemins. Cette mesure paysagère aura une influence positive sur la « biodiversité ordinaire » de la zone de projet (cycle de végétation, pollinisation).
 - Intégration de la charte Oléron Qualité littoral (matériaux et mobilier)

1.4.2.2 Mesures de réduction

Les mesures de réduction visent à limiter les incidences du projet ne pouvant être évitées. Elles doivent permettre de rendre l'impact associé à un niveau acceptable (= impact résiduel faible ou nul).

R1 – Adapter le calendrier des travaux pour réduction des effets sur les milieux naturels

- Intervention en dehors des périodes de sensibilité accrues pour la faune et la flore pour les travaux d'entretien lourd (abattage d'arbre, gros œuvre), soit entre les mois de septembre à février.
- Pour les aménagements liés à l'utilisation de la concession (montage et démontage des équipements saisonniers) en période de sensibilité accrue de la faune, il conviendra de respecter strictement la mesure E1 et de ne pas empiéter sur la dune végétalisée.

Chaque groupe faunistique possède ainsi des périodes de sensibilités qui lui sont propres.

Tableau 9 : Principales périodes de sensibilité pour la faune.

Groupes faunistiques concernés	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Oiseaux (hors rapaces nocturnes)												
Rapaces nocturnes												
Chiroptères												
Insectes												
Amphibiens												
Reptiles												
Poissons												
	Reproduction					Hibernation Hivernage			Migration			

R2 – Surveiller la prolifération des espèces exotiques envahissantes

- Les services techniques de la commune auront pour mission de veiller au développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), notamment sur la butte ONF. Les espèces concernées sont le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudo-acacia*), de l'Ailanthus (*Ailanthus altissima*) et du yucca (*Yucca gloriosa*). En cas d'intervention sur ces espèces, il faudra veiller à ne pas transporter de déchets et/ou de terre pouvant contaminer des secteurs non atteints par les EEE.

R2 – Aménagements favorables à la biodiversité dite « ordinaire »

- Il s'agira de favoriser et maintenir une biodiversité dite « ordinaire » sur et à proximité du projet d'aménagement par :
 - Par l'intégration d'espèces arbustives « nourricières » (cf palette végétale présentée en E3) produisant des baies ou d'autres fruits consommés par les oiseaux, et via la gestion différenciée des espaces plantés.
 - La sélection de pépinières labellisées « Végétal local » pour la fourniture des végétaux.

1.5 ÉVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000

L'objectif de ce chapitre est d'analyser **les « risques » d'effets notables, temporaires ou permanents**, que le projet est susceptible d'induire **sur l'état de conservation des habitats naturels** ou des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 situés sur ou à proximité de la zone du projet.

Le contenu d'une évaluation des incidences est précisé à l'article R414-23 du code de l'environnement.

Pour rappel, l'évaluation des incidences doit impérativement être :

- ↻ ciblée sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- ↻ proportionnée aux enjeux du projet vis-à-vis l'environnement (nature et ampleur) ;
- ↻ exhaustive, il s'agit d'analyser l'ensemble des aspects du projet qui pourraient avoir une incidence ;
- ↻ conclusive sur l'absence ou non d'incidences.

La première étape consiste à réaliser une évaluation préliminaire, qui comprend :

- ↻ une présentation du projet accompagnée d'un plan de localisation vis-à-vis du ou des sites Natura 2000 susceptibles d'être impactés ;
- ↻ un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur ce ou ces sites Natura 2000 compte tenu de la nature et de l'importance du projet, de sa localisation, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.

L'évaluation préliminaire tient lieu d'évaluation des incidences pour le service instructeur dans le cas où elle conclut à l'absence d'incidence significative sur les habitats et espèces inscrits au formulaire standard de données du ou des sites concerné(s).

La rédaction de ce chapitre se base sur le formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 pour des travaux en site classé, mis à disposition par le département de Charente-Maritime⁵.

1.5.1 CONTACT PREALABLE AVEC LA STRUCTURE ANIMATRICE DU SITE NATURA 2000

Contact :

L'Agence MTDA, par le biais de Monsieur MORGNIEUX Julien, n'a pas contacté les animateurs des sites Natura 2000 cités dans ce document.

Complément éventuels apportés par la structure animatrice :

⁵ https://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/37295/235392/file/EIN2000-Formulaire_site%20classe.pdf

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Coordonnées du demandeur

Nom (personne morale ou physique) : Commune de La Brée-les-Bains

Adresse : Rue de la République
17840 La Brée-les-Bains

Téléphone : 05 46 47 24 68

Email : s.khiate@labree.fr

Lieu du projet :

Grande Plage de La Brée-les-Bains

Sur quelle commune se situe-t-il ? La Brée-les-Bains

Références cadastrales des parcelles

Le périmètre de concession de plage couvre une surface d'environ 2,5 ha répartie sur le Domaine Public Maritime (DPM) et les parcelles cadastrées section A n°146p, 147, 148p, 1984p et une partie du domaine public.

NATURE ET DESCRIPTION DU PROJET

Le présent dossier est établi dans le cadre d'une demande de renouvellement de la concession de plage de la Commune de la Brée-les-Bains pour une durée de DOUZE ans, avec une occupation du Domaine Public Maritime limitée à 8 mois par an (entre mars et octobre) « Montage, Exploitation, Démontage » compris.

Au titre du site classé, les aménagements impliquant une modification de l'aspect du site sont également soumis à un permis d'aménager qui sera déposé conjointement.

Dans le cadre de la future concession, la commune souhaite apporter certaines améliorations à l'aménagement du site. Celles-ci sont présentées dans le plan de référence ci-contre et dans le plan de référence présenté en annexe du dossier de concession. Ce dernier prévoit notamment :

- L'extension de l'aire de jeux de boules de plage ;
- La requalification de la traversée piétonne principale (sécurisation et mise au normes PMR) ;
- Le renouvellement de la clôture en partie sud du site (sécurisation).

En outre, le plan de référence prévoit :

- Une réduction progressive de la place du stationnement automobile au profit de l'accueil des cyclistes et de la qualité paysagère qui permettra à terme une extension de la zone piétonne saisonnière ;
- La suppression d'un chemin d'accès à la plage ;
- Un traitement paysager aux abords des espaces de stationnement conservés.



Détails du projet d'aménagement -

1.5.2 LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 ALENTOURS

1.5.2.1 Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" (1979) et de la Directive "Habitats-Faune-Flore" (1992) vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

La structuration de ce réseau comprend :

- Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Cinq sites Natura 2000 sont situés à proximité de l'emprise du projet :

- ZSC FR5400469 Pertuis charentais
- ZPS FR5412026 Pertuis charentais - Rochebonne
- ZSC FR5400431 Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron)
- ZPS FR5410028 Marais de Brouage, île d'Oléron
- ZSC FR5400433 Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron

Les deux sites « Pertuis-charentais » sont situés en limite directe de la zone d'étude, à l'est, et sont délimités par la bande littorale de l'île. Les deux sites « Marais de Brouage » sont situés à environ 600m au sud et à l'ouest de la zone de projet. De plus, la zone de projet est située à environ 3km du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron », site à enjeu chauve-souris, au à l'ouest de la zone de projet.

1.5.2.2 Présentation des sites Natura 2000 Pertuis Charentais et Pertuis Charentais - Rochebonne

Le site Natura 2000, entièrement marin, recouvre plus de 800 000ha d'eau libre, dont quelques hectares d'estuaires et de lagune le long des côtes atlantiques.

Ce site Natura 2000 est désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » et Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux ». Le site abrite une mosaïque d'habitats naturels remarquables en qualité et en surface comme les bancs de sables situés dans la partie nord du Pertuis Breton ou encore au large des îles de Ré et d'Oléron. La zone littorale est caractérisée par des falaises calcaires abritant une faune originale sur une grande partie du linéaire côtier, des estrans sableux ou des vasières intertidales sur les bordures des îles de Ré et d'Oléron et au sud de La Rochelle, et des salicorniaies sur de petits secteurs de l'île d'Oléron. Le périmètre de la ZPS s'appuie sur les zones les plus importantes pour la présence des cortèges d'oiseaux remarquables migrateurs et hivernants, en considérant les secteurs d'hivernage, de stationnement et de passage préférentiel des oiseaux marins, tant côtiers que pélagiques. Les zones préférentielles sont réparties sur l'ensemble du site et sont fortement liées aux comportements alimentaires des oiseaux et à la présence de nourriture, constituée essentiellement de poissons, crustacés, vers, mollusques.

Ce site Natura 2000 compte (cf. Annexe de ce document) :

- 8 habitats d'intérêt communautaire.
- 9 espèces animales d'intérêt communautaire citées à l'annexe II de la Directive Habitat.
- 30 espèces d'avifaune d'intérêt communautaire citées à l'annexe I de la Directive Oiseaux

1.5.2.3 Présentation des sites Natura 2000 Marais de Brouage, île d'Oléron et Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron).

Le site Natura 2000 couvre une superficie de 26 142ha. Le site est partagé en trois vastes zones géographiques : la partie continentale (marais de Brouage), la partie insulaire (marais d'Oléron) et la partie maritime.

Ce site Natura 2000 est désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » et Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux ». La partie maritime comprend d'immenses vasières et les franges littorales associées, représentées par des habitats de dunes et boisements notamment. Ces milieux abritent des habitats naturels et des espèces à forte valeur patrimoniale et menacés à échelle européenne, notamment concernant le cortège de l'avifaune, tout au long de l'année. Sur l'île d'Oléron, le site Natura 2000 intègre une vaste zone de marais salés située le long de la frange littorale est de l'île (du nord de Saint-Pierre d'Oléron au sud du Château d'Oléron). Ces bassins exploités pour la plupart par la conchyliculture constituent un attrait évident pour l'avifaune nicheuse et migratrice. D'autres zones de marais doux à saumâtres contribuent à la richesse du site.

Ce site Natura 2000 compte (cf. Annexe de ce document) :

- 20 habitats d'intérêt communautaire, déclinés en 29 sous-types.
- 1 espèces végétales d'intérêt communautaire (Cynoglosse des dunes - *Omphalodes littoralis*).
- 20 espèces animales d'intérêt communautaire citées à l'annexe II de la Directive Habitat.
- 63 espèces d'avifaune d'intérêt communautaire citées à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Le document d'objet du site liste six objectifs de conservation à long termes. Ces objectifs généraux sont déclinés en 30 objectifs opérationnels :

- Préserver, restaurer et gérer le complexe prairial.
- Préserver, restaurer et gérer le complexe estuarien et salé.
- Préserver, restaurer et gérer les habitats dunaires et littoraux.
- Préserver, restaurer et gérer les habitats forestiers.
- Préserver les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire par la maîtrise foncière et d'usage.
- Maintenir et améliorer la capacité d'accueil du site Natura 2000 pour les oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants.
- Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil et les fonctionnalités des prairies humides pour l'avifaune.
- Maintenir et améliorer l'état des roselières existantes et créer de nouvelles roselières favorisant la nidification et les haltes migratoires de l'avifaune d'intérêt communautaire.
- Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil et les fonctionnalités des bassins et des plans d'eau pour l'avifaune.
- Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil des dunes et du littoral pour l'avifaune.
- Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil des boisements pour l'avifaune.
- Limiter les facteurs de mortalité et le dérangement de l'avifaune notamment en période de nidification.
- Maintenir et améliorer les potentialités d'accueil du site pour les espèces d'intérêt communautaire.
- Créer ou restaurer des corridors écologiques
- Restaurer ou maintenir les populations de mustélidés d'intérêt communautaire.
- Contribuer à l'amélioration de la gestion qualitative et quantitative de l'eau douce et salée.
- Restaurer et améliorer les fonctionnalités du réseau hydraulique.
- Préserver, restaurer et gérer le complexe aquatique et les végétations associées.
- Informer et sensibiliser les acteurs, les habitants et le grand public au caractère remarquable du site.
- Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public, des professionnels et des élus.
- Mettre en place un partenariat avec les services de l'Etat pour une meilleure application de la réglementation.
- Informer les usagers et riverains sur les pratiques respectueuses de l'environnement du site.
- Accompagner le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement et des activités socio-économiques en place.
- Développer la prise en compte de la biodiversité et des activités socio-économiques dans les pratiques de loisirs.
- Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire.
- Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire.
- Améliorer la connaissance des milieux et espèces.
- Suivre l'évolution du site.
- Mettre en œuvre le Document d'Objectifs.
- Evaluer les résultats des actions mises en œuvre et faire évoluer le Document d'Objectifs.

1.5.2.4 Présentation du site Natura 2000 des Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron

Le site Natura 2000 des Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron s'étend sur près de 2.900 ha. Il se compose de 3 grandes entités géographiques : le massif forestier littoral de St-Trojan-les-Bains, le massif forestier littoral des Saumonards et la frange littorale allant de l'Ileau à la pointe de Chassiron avec forêts domaniales, dunes et falaises calcaires.

Ce site Natura 2000 est désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Notable pour sa biodiversité, il abrite des habitats naturels et des espèces à forte valeur patrimoniale et menacés à échelle européenne. Constitué sur près de 82% de sa surface de complexes de dunes et forêts dunaires, il est un des sites régionaux, voir nationaux, les plus riches et les plus représentatifs de la forêt littorale arrière-dunaire à Pin maritime et Chêne vert. Il présente de remarquables séquences dunaires complètes depuis le haut de plage jusqu'à la forêt, atteignant en forêt de St Trojan plus de 500 mètres de développement, avec d'importantes populations de flore spécifique tel que le Cynoglosse des dunes (*Omphalodes littoralis*), espèce d'intérêt communautaire. La présence de dépressions arrière-dunaires (bas-marais), notamment en forêt de St-Trojan-les-Bains et au sein des dunes des Seulières aux Huttes ajoute à l'originalité de l'ensemble avec sa flore spécifique. La présence de milieux calcaires tels que les groupements de falaises atlantiques de Chassiron rajoute à ce site des associations de végétations originales.

Le site Natura 2000 est situé au cœur d'un des pôles touristiques du littoral Centre-atlantique et la fréquentation qui en résulte, notamment en période estivale, génère des impacts liés à une pression anthropique : infrastructures (voies d'accès, parkings), piétinement, rudéralisation, etc.

Ce site Natura 2000 compte (cf. Annexe de ce document) :

- 16 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (dunes grises des côtes atlantiques).
- 2 espèces végétales d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (Cynoglosse des dunes - *Omphalodes littoralis*).
- 9 espèces animales d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire (Rosalie des alpes - *Rosalia alpina*).

Le document d'objet du site liste quatre objectifs de conservation à long termes. Ces objectifs généraux sont déclinés en 13 objectifs opérationnels :

- Favoriser une gestion des forêts et des végétations dunaires (de l'estran à la dune boisée) favorable à la biodiversité, en considérant les usages et activités.
- Préserver et restaurer les milieux humides des dépressions dunaires.
- Préserver et restaurer les milieux calcaires en tenant compte des usages et activités.
- Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), végétales et animales.
- Réaliser des opérations ciblées de restauration d'habitats d'espèces et d'espèces.
- Préserver les habitats en améliorant l'accueil et l'accessibilité du public aux habitats littoraux.
- Elaborer une stratégie de communication et d'information harmonieuse sur le site Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement.
- Informer les propriétaires/gestionnaires et usagers sur les pratiques favorables à la biodiversité dans le cadre de leurs activités touristiques et/ou socio-économiques.
- Accompagner la prise en compte des enjeux écologiques et socio-économiques du site dans les projets et politiques publiques de l'île.
- Améliorer la connaissance sur les habitats et espèces du site afin d'affiner les mesures de gestion.
- Mettre en œuvre le DOCOB, suivre l'évolution du site et évaluer les résultats des actions.

Instaurer une concertation avec les services de l'Etat pour une meilleure compréhension et application de la réglementation.

1.5.2.5 Situation du projet par rapport aux sites Nature 2000

La carte page suivante localise les sites Natura 2000 par rapport à l'emprise de la zone d'étude du projet.

Réseau Natura 2000 et inventaires patrimoniaux

Plage de la Brée-les-bains

Communauté de communes de l'île d'Oléron (17)



Localisation des zones de projet et des sites Natura 2000

1.5.2.6 Éléments pour évaluer la susceptibilité d'incidence

Le projet se situe en limite directe de la ZPS FR5412026 « Pertuis charentais – Rochebonne » et de la ZSC FR5400469 « Pertuis charentais ». De plus, les « ZPS FR5410028 Marais de Brouage, île d'Oléron » et ZSC FR5400431 « Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron) » sont localisés à environ 600 mètres. Le projet se situe à 3 kilomètres d'un site à enjeu « Chauvesouris », la ZSC FR5400433 Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron.

DESCRIPTION DU PROJET

Emprise du projet pendant travaux : 2,73 hectares.

Surface totale d'emprise après travaux 2,73 hectare

Hauteur de la construction : Pas de construction en hauteur pour ce projet

Quelle est la distance des constructions les plus proches : Projets situés entre le milieu urbain au sud et le littoral au nord.

Accès existant ? OUI NON

Occupation du sol avant travaux sur la/les parcelle(s) du projet ? La zone est déjà anthropisée et aménagée (parking, voiries, terrains de jeux et de sports, poste de secours, accès plage surveillé et plage de baignade).

Des éléments naturels sont-ils présents sur la/les parcelle(s) du projet (haies, arbres isolés, espaces boisés, mare, ruisseau, fossé de marais...) ? OUI NON

La zone de projets dispose de nombreux arbres (conifères), d'enrochement sur la moitié ouest de la zone de projet, et de quelques surfaces de dunes végétalisées délimitées par de la ganivelle. Ces surfaces peuvent s'apparenter à l'habitat « Pelouses dunaires mobiles enfrichées » mais sa typicité floristique est peu marquée (pas d'espèce indicatrices) et son état de conservation est très dégradé. Enfin, la plage de la commune de la Brée-les-Bains s'apparente à l'habitat d'intérêt communautaire 1140 « Replats boueux ou sableux exondés à marée basse ».

Parmi ces éléments naturels, certains seront ils détruits par les travaux ?

Le projet d'aménagement ne prévoit de modifier l'occupation du sol que sur des secteurs déjà anthropisé et/ou rudéralisés. Les éléments naturels comme la plage et les dunes sont intégralement conservés et protégés. Un des accès à la plage existant sera supprimé pour conforter une continuité de dune végétalisée.

Avez-vous un projet de plantation de haies, arbres, autres espèces végétales ? Si oui, merci de préciser les essences.

Les plantations réalisées en accompagnement des espaces publics du haut de dune ont pour objectifs de rétablir qualitativement et durablement le couvert végétal du site et de permettre une intégration harmonieuse du stationnement dans le contexte dunaire.

Le projet prévoit la plantation de quelques espèces arborescente (Cyprès de Lambert, Chêne vert), d'arbustes (Arbousier, Pourpier de mer, Ciste à feuilles de Sauge, Tamaris commun) voir même de graminée dans les milieux dunaires (Oyat des dunes, Immortelle des dunes, Molinie).

Occupation du sol et milieux naturels présents à proximité du projet (1km autour) :

Type de milieux	Présent au sein de l'emprise du projet	Présent à proximité du du projet (à moins d'1km)	Milieux détruit ou altérer pendant les travaux
Milieu aquatique (fossé, ripisylve ...)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Zone de marais	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Prairie	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Prés salés	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Lagune ou saline	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Estuaire-estran	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Dune	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Boisement	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Milieux urbains	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

TRAVAUX PREVUS

COMPLETER		Cocher si concerné	Précisions Surface, longueur, quantité ...
Modification du sol	Cheminement	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation des cheminements déjà existant, sur des surfaces imperméabilisées
Infrastructures aménagements associées	Création d'un parking ou d'une aire de manœuvres	<input checked="" type="checkbox"/>	Réaménagement des parkings et des accès aux plages
Manifestation	Mobilier urbain (bancs, poubelles ...)	<input checked="" type="checkbox"/>	Installation d'équipements saisonniers et de mobilier urbain (table de pique-nique) sur les espaces artificialisés
Eclairage	Permanent	<input checked="" type="checkbox"/>	Eclairage de ville existant

MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU PROJET

	Phase travaux	Phase d'exploitation (après le projet)
Durée envisagée	<input type="checkbox"/> < à 1 mois <input checked="" type="checkbox"/> De 1 mois à 6 mois <input type="checkbox"/> < à 1 ans <input type="checkbox"/> > à 1 an – préciser :	<input type="checkbox"/> < à 1 mois <input type="checkbox"/> De 1 mois à 6 mois <input type="checkbox"/> < à 1 ans <input checked="" type="checkbox"/> > à 1 an – préciser : Utilisation pérenne de l'aire de stationnement

Phase chantier :

- Type d'engins utilisés pour les travaux (effets sonores) : Les engins utilisés pour les travaux n'ont pour le moment pas été définis.

- Nature des matériaux utilisés (si remblais) : Les matériaux utilisés varieront selon les aménagements.

Extension du jeu de boules : bordures bois type traverses en chêne, revêtement en grave calcaire compactée et sablée sur un géotextile.

Traversée piétonne : béton poreux scié (imitation platelage), clous podotactiles inox scellés, poteaux bois fixés sur réservation (facilite le remplacement).

Clôture en partie sud du site : poteaux ronds en châtaignier ou robinier, diamètre 10/12 cm, grillage maille carré.

Les revêtements et mobiliers seront choisis d'après la charte des équipements de l'île d'Oléron du programme Oléron Qualité Littoral.

- Des aménagements connexes sont-ils prévus (écoulements des eaux pluviales, fosse septique, bâtard d'eau...) ? Aucun aménagement de ce type prévu dans le projet.

- Y-a-il des rejets ou des prélèvements (même indirect comme un forage) en milieux aquatiques ? OUI NON

Phase d'exploitation (utilisation après le projet) :

- effets sonores (audibles au-delà des abords ; vibrations perceptibles au-delà des abords) : Non

- rejets ou prélèvements en milieux aquatique (même indirects, par ex forage) : Non

- modalités d'entretien des surfaces non imperméabilisées (ex: traitement des allées, prairies sous installations photovoltaïques...) : Entretien des espaces végétalisés par les services communaux (mise en place d'une gestion différenciée conforme aux prescriptions du plan de gestion existant)

A quelle période ?

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
Travaux												
Equipements saisonniers liés à la concession de plage												
Phase d'activité												

Les travaux auront lieu hors période de sensibilité majeure pour la faune, soit entre les mois de Septembre et Février. La phase d'activité sera ensuite annuelle, avec une utilisation importante lors de la période estivale.

CAS DE SORTIE RAPIDE DE L'EVALUATION

Le projet est situé en ZPS ou ZSC (situation 1 et/ou 2 en p2) mais hors site à enjeu « chauves-souris » ? OUI NON

L'absence d'incidences significative du projet sur les habitats ou les espèces ayant entraîné le classement du site en Natura 2000 **est admise si et seulement si votre projet correspond à l'un de ces cas :**

L'absence de susceptibilité d'incidences significative est admise pour les cas suivants – si votre projet correspond à au moins l'un de ces cas, cochez et concluez.

- cas A : travaux sur existant ou sur surfaces déjà artificialisées en continuité ou en dent creuse d'un secteur urbanisé **et sous réserve que les travaux se déroulent en dehors de la période sensible pour la biodiversité.**
- cas B : extensions de maison d'habitation inférieure à 30 % de la surface plancher existante, ou construction de garage associé à la maison d'habitation en continuité avec cette dernière **et sous réserve que les travaux se déroulent en dehors de la période sensible pour la biodiversité.**
- cas C : construction d'un abri de jardin, d'un poulailler ou d'une piscine dans l'enceinte d'un jardin si la maison d'habitation n'est pas isolé ou immédiatement adjacente au site Natura 2000.
- cas D : changement de menuiserie (volets, porte, fenêtre) à l'exception des travaux de toiture
- cas E : travaux de peinture ou réfection d'enduit
- cas F : changement de clôture sauf si la propriété est immédiatement adjacente à un site Natura 2000
- cas G : plantation d'une haie champêtre, sous condition de l'approbation par la structure animatrice des essences proposées.
- cas H : Pose de panneaux photovoltaïques sur couverture existante sans remaniage ou modification de la couverture.


J'atteste que mes travaux correspondent à un des cas de sortie rapide tel que coché et je conclus ainsi à l'absence d'incidence significative sur les enjeux des sites Natura 2000 dans lequel se situe mon projet.

Fait à (date et lieu) :

Nom, Prénom :

Représenté par :

Signature (et cachet) :

 **L'évaluation est terminée – joignez ce formulaire à votre demande d'autorisation au titre des sites classés, et au besoin à votre dossier d'autorisation ou de déclaration d'urbanisme** - Dans les autres cas poursuivez

1.5.3 ANNEXE : HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

ZSC FR5400469 Pertuis charentais & ZPS FR5412026 Pertuis charentais - Rochebonne

Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Type d'habitats inscrits à l'annexe I					Evaluation du site			
Code	Nom	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Qualité des données	A/B/C/D	A/B/C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine		75563,67 (16,57%)	M	A	B	B	B
1130	Estuaires		4560,27 (1%)	M	A	B	B	A
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		3009,78 (0,66%)	M	C	C	B	B
1160	Grandes criques et baies peu profondes		60560,39 (13,28%)	M	A	B	B	B
1170	Récifs		58645,07 (12,86%)	M	B	C	B	B
1210	Végétation annuelle des laissés de mer		9120,54 (2%)	M	C	C	C	C
1310	Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses		4560,27 (1%)	M	C	C	B	B
8330	Grottes marines submergées ou semi-submergées		4,56 (0%)	M	D			

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Code	Espèce	Nom scientifique	Population présente sur le site				Evaluation du site					
			Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A/B/C/D			
				min	max				C/R/V/P	Pop.	Cons.	Isol.
1083		<i>Lucanus cervus</i>	p	3	3	i	P	G	C	C	A	C
1087		<i>Rosalia alpina</i>	p	1	3	i	P	G	C	C	A	C
1088		<i>Cerambyx cerdo</i>	p	2	2	i	P	G	D			
1303		<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p	2	2	i	P	G	C	C	B	C
1304		<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p	1	1	i	P	G	C	C	B	C
1305		<i>Rhinolophus euryale</i>	p	8	8	i	V	G	C	C	B	C
1308		<i>Barbastella barbastellus</i>	p	3	3	i	P	G	C	C	B	C
1323		<i>Myotis bechsteinii</i>	p	1	3	i	P	G	C	C	B	C
1355		<i>Lutra lutra</i>	p			i	V	G	D			
1676		<i>Omphalodes littoralis</i>	p	10000	200000	i	P	G	B	C	A	B
1903		<i>Liparis loeselii</i>	p	15	80	i	R	G	C	C	A	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance** (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = Population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site						Evaluation du site			
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D			
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob
A001	<i>Gavia stellata</i>	c	100	200	i	P	P	A	C	C	B
A001	<i>Gavia stellata</i>	w	50	100	i	P	P	A	B	C	B
A002	<i>Gavia arctica</i>	c	5	10	i	P	P	A	B	C	B
A002	<i>Gavia arctica</i>	w	1	5	i	P	P	B	B	C	B
A003	<i>Gavia immer</i>	c	20	50	i	P	P	B	B	C	B
A003	<i>Gavia immer</i>	w	20	50	i	P	P	B	B	C	B
A007	<i>Podiceps auritus</i>	c	50	15	i	P	P	B	B	C	B
A007	<i>Podiceps auritus</i>	w	100	200	i	P	P	B	B	C	B
A013	<i>Puffinus puffinus</i>	c	100	200	i	P	P	A	B	C	B
A014	<i>Hydrobates pelagicus</i>	c			i	C	DD	B	B	C	B
A015	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>	c			i	P	DD	C	B	C	B
A016	<i>Morus bassanus</i>	w			i	C	DD	B	B	C	B
A016	<i>Morus bassanus</i>	c			i	C	DD	B	B	C	B
A046	<i>Branta bernicla</i>	w	15000	20000	i	P	P	A	C	C	B
A065	<i>Melanitta nigra</i>	w	15000	20000	i	P	P	A	B	C	B
A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	w	2500	5000	i	P	P	B	B	C	B
A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	c	3500	7000	i	P	P	B	B	C	B
A144	<i>Calidris alba</i>	w	2500	4000	i	P	P	B	B	C	B
A144	<i>Calidris alba</i>	c	2000	4000	i	P	P	B	B	C	B
A156	<i>Limosa limosa</i>	w	6000	8000	i	P	P	B	C	C	C
A156	<i>Limosa limosa</i>	c	5000	10000	i	P	P	B	C	C	C
A158	<i>Numenius phaeopus</i>	w	1	10	i	P	P	B	C	C	B
A158	<i>Numenius phaeopus</i>	c	1500	2000	i	P	P	B	C	C	B
A160	<i>Numenius arquata</i>	w	100	1500	i	P	P	B	C	C	C
A160	<i>Numenius arquata</i>	c			i	P	DD	B	C	C	C
A169	<i>Arenaria interpres</i>	w	3000	6000	i	P	DD	B	B	C	B
A169	<i>Arenaria interpres</i>	c	3000	60000	i	P	P	B	B	C	B
A175	<i>Catharacta skua</i>	w	10	50	i	P	P	C	B	C	B
A175	<i>Catharacta skua</i>	c	50	100	i	P	P	C	B	C	B
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	w	1500	2500	i	P	P	B	B	C	B
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	c			i	C	DD	B	B	C	B
A177	<i>Larus minutus</i>	w	9	16	i	P	M	B	B	C	B
A177	<i>Larus minutus</i>	c			i	C	DD	A	B	C	B
A178	<i>Larus sabini</i>	c	50	100	i	P	P	C	B	B	B
A182	<i>Larus canus</i>	w	200	500	i	P	P	B	B	C	B
A182	<i>Larus canus</i>	c			i	P	DD	B	B	C	B
A183	<i>Larus fuscus</i>	w	3000	4000	i	P	P	B	B	C	B
A183	<i>Larus fuscus</i>	c	3500	7000	i	P	P	B	B	C	B
A184	<i>Larus argentatus</i>	w	3500	8000	i	P	P	B	B	C	B
A184	<i>Larus argentatus</i>	c			i	C	DD	B	B	C	B

Espèce		Population présente sur le site						Evaluation du site			
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D			
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob
A187	<i>Larus marinus</i>	w	350	700	i	P	P	B	B	C	B
A187	<i>Larus marinus</i>	c			i	C	DD	B	B	C	B
A188	<i>Rissa tridactyla</i>	w			i	C	DD	A	B	B	B
A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	w	50	100	i	P	P	C	B	C	B
A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	c			i	P	P	C	B	C	B
A193	<i>Sterna hirundo</i>	r	166	167	i	P	G	C	B	C	B
A193	<i>Sterna hirundo</i>	c			i	P	P	C	B	C	B
A199	<i>Uria aalge</i>	w	6	11	i	P	M	C	C	B	B
A199	<i>Uria aalge</i>	c			i	C	DD	A	C	B	B
A200	<i>Alca torda</i>	w			i	P	DD	B	C	B	B
A200	<i>Alca torda</i>	c			i	C	DD	B	C	B	B
A384	<i>Puffinus puffinus mauretanicus</i>	c	2500	4000	i	P	P	A	C	C	B

• **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

• **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

• **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.

• **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.

• **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.

• **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.

• **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

• **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = Population non isolée dans son aire de répartition élargie.

• **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Type d'habitats inscrits à l'annexe I					Evaluation du site			
Code	Nom	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Qualité des données	A/B/C/D	A/B/C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
1130	Estuaires		7241 (27,7%)	M	A	C	B	B
1150	Lagunes côtières	x	1787 (6,84%)	G	A	B	C	B
117à	Récifs		233 (à,89%)	M	D			
1210	Végétation annuelle des laissés de mer		1,55 (0,01%)	G	B	C	B	B
1310	Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses		633,7 (2,42%)	G	A	C	B	B
1320	Prés à Spartina (Spartinion maritimae)		60 (0,23%)	G	B	C	B	B
1330	Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)		552,2 (2,11%)	G	A	C	C	B
1410	Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)		2986,5 (11,42%)	G	A	B	B	A
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi)		160 (0,61%)	G	A	C	B	A
2110	Dunes mobiles embryonnaires		2,54 (0,01%)	G	D			
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)		0,83 (0%)	G	D			
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	x	16,84 (0,06%)	G	B	C	C	B
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale		38,92 (0,15%)	G	B	C	C	C
2190	Dépressions humides intradunaires		0,1 (0%)	G	C	C	B	B
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		43,07 (0,16%)	M	D			
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		724,35 (2,77%)	G		C	C	B
3170	Mares temporaires méditerranéennes	x	32,1 (0,12%)	G	D			
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin		100 (0,38%)	G	C	C	B	B
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	x	17,7 (0,07%)	G	C	C	B	B

Type d'habitats inscrits à l'annexe I					Evaluation du site			
Code	Nom	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Qualité des données	A/B/C/D	A/B/C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)		74,61 (0,29%)	G	C	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Evaluation du site				
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D			
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p			i	P	DD	D			
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P	DD	D			
1060	<i>Lycaena dispar</i>	p	8	8	localités	P	G	C	C	C	C
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p	4	4	localités	P	G	C	C	C	C
1083	<i>Lucanus cervus</i>	p	13	13	localités	P	G	C	B	C	C
1087	<i>Rosalia alpina</i>	p	3	3	localités	P	G	C	B	C	C
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p	9	9	localités	P	G	C	B	B	C
1103	<i>Alosa fallax</i>	c			i	P	DD	D			
1220	<i>Emys orbicularis</i>	p			i	P	G	C	C	C	B
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P	DD	C	B	C	C
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P	DD	C	B	C	C
1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P	DD	C	B	C	C
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
1324	<i>Myotis myotis</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
1356	<i>Mustela lutreola</i>	p			i	V	DD	C	C	C	C
1676	<i>Omphalodes littoralis</i>	p	51000	51000	area	P	G	D			

• **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

• **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

• **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.

• **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.

• **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.

• **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.

• **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

• **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = Population non isolée dans son aire de répartition élargie.

• **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Evaluation du site				
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D			
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob
A001	<i>Gavia stellata</i>	w	0	1	i	P	G	D			
A002	<i>Gavia arctica</i>	w	0	1	i	P	G	D			
A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	w			i	P	DD	D			
A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	r			p	P	DD	D			
A005	<i>Podiceps cristatus</i>	w			i	P	DD	D			
A007	<i>Podiceps auritus</i>	c			i	P	DD	D			
A008	<i>Podiceps nigricollis</i>	w			i	P	DD	D			
A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	w			i	P	DD	D			
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	w	1	5	i	P	G	C	C	C	C
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	c	1	5	i	P	G	D			
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	r	54	54	p	P	G	C	C	C	C
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	c	100	150	i	P	G	C	C	C	C
A024	<i>Ardeola ralloides</i>	r	1	3	p	P	G	C	C	C	C
A024	<i>Ardeola ralloides</i>	c	1	20	i	P	G	C	C	C	C
A025	<i>Bubulcus ibis</i>	w			i	P	DD	B	B	C	B
A025	<i>Bubulcus ibis</i>	r			p	P	DD	B	B	C	B
A026	<i>Egretta garzetta</i>	w			i	P	DD	B	B	C	B
A026	<i>Egretta garzetta</i>	r	306	306	p	P	G	B	B	C	B
A026	<i>Egretta garzetta</i>	c			i	P	DD	B	B	C	B
A027	<i>Egretta alba</i>	w	1	20	i	P	G	C	C	C	C
A027	<i>Egretta alba</i>	r			p	P	DD	C	C	C	C
A027	<i>Egretta alba</i>	c	1	20	i	P	G	C	C	C	C
A028	<i>Ardea cinerea</i>	w			i	P	DD	C	B	C	B
A028	<i>Ardea cinerea</i>	r			p	P	DD	C	B	C	B
A028	<i>Ardea cinerea</i>	c			i	P	DD	C	B	C	B
A029	<i>Ardea purpurea</i>	r	82	82	p	P	G	C	C	C	C
A029	<i>Ardea purpurea</i>	c	100	300	i	P	G	C	C	C	C
A030	<i>Ciconia nigra</i>	c	1	5	i	P	G	D			
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	w	1	10	i	P	G	B	A	C	A
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	r	125	125	p	P	G	B	A	C	A
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	c	500	800	i	P	G	B	A	C	A
A032	<i>Plegadis falcinellus</i>	w	0	10	i	P	G	C	C	C	C
A032	<i>Plegadis falcinellus</i>	r			p	P	DD	C	C	C	C
A032	<i>Plegadis falcinellus</i>	c	0	10	i	P	G	C	C	C	C
A034	<i>Platalea leucorodia</i>	w	5	50	i	P	G	B	C	C	C
A034	<i>Platalea leucorodia</i>	r	32	32	p	P	G	B	C	C	C
A034	<i>Platalea leucorodia</i>	c	50	200	i	P	G	B	C	C	C
A036	<i>Cygnus olor</i>	w	4	20	i	P	G	C	B	C	B
A036	<i>Cygnus olor</i>	r	30	50	p	P	G	C	B	C	B
A037	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>	w			i	V	M	D			

Espèce		Population présente sur le site					Evaluation du site				
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D			
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob
A038	<i>Cygnus cygnus</i>	w	0	1	i	P	G	D			
A038	<i>Cygnus cygnus</i>	c	0	1	i	P	G	D			
A041	<i>Anser albifrons</i>	w			i	P	DD	D			
A043	<i>Anser anser</i>	w	100	600	i	P	G	B	C	C	C
A043	<i>Anser anser</i>	c			i	P	DD	B	C	C	C
A045	<i>Branta leucopsis</i>	w	0	10	i	P	G	D			
A046	<i>Branta bernicla</i>	w	3515	7845	i	P	M	B	B	C	B
A046	<i>Branta bernicla</i>	c			i	P	DD	B	B	C	B
A048	<i>Tadorna tadorna</i>	w	9346	9346	i	P	G	B	B	C	B
A048	<i>Tadorna tadorna</i>	r			p	P	DD	B	B	C	B
A048	<i>Tadorna tadorna</i>	c			i	P	DD	B	B	C	B
A050	<i>Anas penelope</i>	w			i	P	DD	B	C	C	C
A050	<i>Anas penelope</i>	c			i	P	DD	B	C	C	C
A051	<i>Anas strepera</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A051	<i>Anas strepera</i>	r			i	P	DD	C	C	C	C
A052	<i>Anas crecca</i>	w			i	P	DD	B	C	C	C
A052	<i>Anas crecca</i>	c			i	P	DD	B	C	C	C
A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	r			p	P	DD	C	C	C	C
A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A054	<i>Anas acuta</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A054	<i>Anas acuta</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A055	<i>Anas querquedula</i>	r			p	P	DD	C	C	C	C
A055	<i>Anas querquedula</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A056	<i>Anas clypeata</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A056	<i>Anas clypeata</i>	r			p	P	DD	C	C	C	C
A056	<i>Anas clypeata</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A059	<i>Aythya ferina</i>	w			i	P	DD	D			
A059	<i>Aythya ferina</i>	c			i	P	DD	D			
A060	<i>Aythya nyroca</i>	c			i	P	DD	D			
A061	<i>Aythya fuligula</i>	w			i	P	DD	D			
A061	<i>Aythya fuligula</i>	c			i	P	DD	D			
A062	<i>Aythya marila</i>	w			i	P	DD	D			
A063	<i>Somateria mollissima</i>	c			i	P	DD	D			
A068	<i>Mergus albellus</i>	c			i	P	DD	D			
A072	<i>Pernis apivorus</i>	c			i	P	DD	D			
A073	<i>Milvus migrans</i>	r	77	77	p	P	G	C	B	C	B
A073	<i>Milvus migrans</i>	c	400	1000	i	P	G	C	B	C	B
A074	<i>Milvus milvus</i>	w	0	5	i	P	G	D			
A074	<i>Milvus milvus</i>	c	1	5	i	P	G	D			
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	r			p	P	DD	D			

Espèce		Population présente sur le site						Evaluation du site			
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D		A/B/C	
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	c			i	P	DD	D			
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	w	300	500	i	P	G	C	B	C	B
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	r	52	52	p	P	G	C	B	C	B
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	c	300	500	i	P	G	C	B	C	B
A082	<i>Circus cyaneus</i>	w	1	5	i	P	G	C	C	C	C
A082	<i>Circus cyaneus</i>	r			p	P	DD	C	C	C	C
A082	<i>Circus cyaneus</i>	c	1	20	i	P	G	C	C	C	C
A084	<i>Circus pygargus</i>	r	0	1	p	P	G	C	C	C	C
A084	<i>Circus pygargus</i>	c	1	20	i	P	G	C	C	C	C
A092	<i>Hieraaetus pennatus</i>	c	0	2	i	P	G	D			
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	w	0	1	i	P	G	C	C	C	C
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	c	1	10	i	P	G	C	C	C	C
A097	<i>Falco vespertinus</i>	c	0	3	i	P	G	D			
A098	<i>Falco columbarius</i>	w	5	10	i	P	G	D			
A098	<i>Falco columbarius</i>	c	1	10	i	P	G	D			
A103	<i>Falco peregrinus</i>	w	3	5	i	P	G	D			
A103	<i>Falco peregrinus</i>	c	1	5	i	P	G	D			
A119	<i>Porzana porzana</i>	w			i	P	DD	D			
A119	<i>Porzana porzana</i>	c	1	1	i	P	M	D			
A120	<i>Porzana parva</i>	c			i	P	DD	D			
A121	<i>Porzana pusilla</i>	c			i	P	DD	D			
A123	<i>Gallinula chloropus</i>	w			i	P	DD	D			
A123	<i>Gallinula chloropus</i>	r			p	P	DD	D			
A125	<i>Fulica atra</i>	w			i	P	DD	D			
A125	<i>Fulica atra</i>	r			p	P	DD	D			
A125	<i>Fulica atra</i>	c			i	P	DD	D			
A127	<i>Grus grus</i>	c	0	1000	i	P	G	D			
A130	<i>Haematopus ostralegus</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A130	<i>Haematopus ostralegus</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	r	77	77	p	P	G	B	B	C	B
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	c	500	1000	i	P	G	B	B	C	B
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	r	68	68	p	P	G	C	C	C	C
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A133	<i>Burhinus oedicnemus</i>	c	1	10	i	P	G	D			
A135	<i>Glareola pratincola</i>	c			i	P	DD	D			
A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	w	2286	2286	i	P	G	B	B	C	B
A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	c			i	P	DD	B	B	C	B

Espèce		Population présente sur le site						Evaluation du site			
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D		A/B/C	
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	w	1	50	i	P	G	D			
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	r	4	4	p	P	G	D			
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	c	50	100	i	P	G	D			
A139	<i>Charadrius morinellus</i>	c	1	10	i	P	G	D			
A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	w	100	500	i	P	G	C	C	C	C
A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	c	50	5000	i	P	G	C	C	C	C
A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	w			i	P	DD	B	B	C	B
A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	c			i	P	DD	B	B	C	B
A142	<i>Vanellus vanellus</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A142	<i>Vanellus vanellus</i>	r	110	160	p	P	G	C	C	C	C
A142	<i>Vanellus vanellus</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A143	<i>Calidris canutus</i>	w	11782	11782	i	P	G	B	B	C	B
A143	<i>Calidris canutus</i>	c			i	P	DD	B	B	C	B
A144	<i>Calidris alba</i>	w	1471	1471	i	P	G	C	B	C	B
A144	<i>Calidris alba</i>	c	600	600	i	P	G	C	B	C	B
A145	<i>Calidris minuta</i>	c			i	P	DD	D			
A149	<i>Calidris alpina</i>	w	23060	36000	i	P	M	C	B	C	B
A149	<i>Calidris alpina</i>	c	15000	20000	i	P	M	C	B	C	B
A151	<i>Philomachus pugnax</i>	w	20	50	i	P	G	C	C	C	C
A151	<i>Philomachus pugnax</i>	c	20	100	i	P	G	C	C	C	C
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	r	0	1	p	P	G	C	C	C	C
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A156	<i>Limosa limosa</i>	w	3800	3800	i	P	G	C	C	C	C
A156	<i>Limosa limosa</i>	r	1	2	p	P	G	C	C	C	C
A156	<i>Limosa limosa</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A157	<i>Limosa lapponica</i>	w	780	1400	i	P	G	B	B	C	B
A157	<i>Limosa lapponica</i>	c	500	800	i	P	G	B	B	C	B
A158	<i>Numenius phaeopus</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A158	<i>Numenius phaeopus</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A160	<i>Numenius arquata</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A160	<i>Numenius arquata</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A162	<i>Tringa totanus</i>	w			i	P	DD	C	C	C	C
A162	<i>Tringa totanus</i>	r			p	P	DD	C	C	C	C
A162	<i>Tringa totanus</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A164	<i>Tringa nebularia</i>	w			i	P	DD	D			
A164	<i>Tringa nebularia</i>	c			i	P	DD	D			
A166	<i>Tringa glareola</i>	c	10	100	i	P	G	C	B	C	C
A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	c			i	P	DD	D			
A169	<i>Arenaria interpres</i>	w	2174	2174	i	P	G	C	B	C	B

Espèce		Population présente sur le site					Evaluation du site				
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D	A/B/C		
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	w	50	500	i	P	G	C	C	C	C
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	r			p	P	DD	C	C	C	C
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	c	500	1000	i	P	G	C	C	C	C
A177	<i>Larus minutus</i>	c	100	1000	i	P	G	D			
A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	w	0	10	i	P	G	D			
A191	<i>Sterna sandvicensis</i>	c	100	1000	i	P	G	D			
A192	<i>Sterna dougallii</i>	c	0	5	i	P	G	D			
A193	<i>Sterna hirundo</i>	c	50	100	i	P	G	D			
A194	<i>Sterna paradisaea</i>	c	0	5	i	P	G	D			
A195	<i>Sterna albifrons</i>	c	5	50	i	P	G	D			
A196	<i>Chlidonias hybridus</i>	r			p	P	DD	D			
A196	<i>Chlidonias hybridus</i>	c	10	200	i	P	G	D			
A197	<i>Chlidonias niger</i>	r	0	1	p	P	M	C	C	C	C
A197	<i>Chlidonias niger</i>	c	10	200	i	P	G	C	C	C	C
A222	<i>Asio flammeus</i>	w	1	20	i	P	G	C	C	C	C
A222	<i>Asio flammeus</i>	c	1	10	i	P	G	C	C	C	C
A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	r	1	10	cmale	P	G	C	C	C	C
A229	<i>Alcedo atthis</i>	w	1	50	i	P	G	D			
A229	<i>Alcedo atthis</i>	r	2	5	p	P	G	D			
A229	<i>Alcedo atthis</i>	c	10	50	i	P	G	D			
A246	<i>Lullula arborea</i>	c			i	P	DD	D			
A255	<i>Anthus campestris</i>	r	25	25	p	P	G	D			
A255	<i>Anthus campestris</i>	c	50	100	i	P	G	D			
A272	<i>Luscinia svecica</i>	r	300	400	cmale	P	G	B	B	C	C
A272	<i>Luscinia svecica</i>	c	1000	10000	i	P	G	B	B	C	C
A294	<i>Acrocephalus paludicola</i>	c			i	P	DD	C	C	C	C
A302	<i>Sylvia undata</i>	w	3	5	i	P	G	D			
A302	<i>Sylvia undata</i>	c	1	5	i	P	G	D			
A338	<i>Lanius collurio</i>	r	22	22	p	P	G	C	B	C	B
A338	<i>Lanius collurio</i>	c	50	100	i	P	G	C	C	C	C
A379	<i>Emberiza hortulana</i>	c	0	5	i	P	G	D			

- **Catégories du point de vue de l'abondance** (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = Population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

• **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

• **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

• **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmale = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.

Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Type d'habitats inscrits à l'annexe I					Evaluation du site			
Code	Nom	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Qualité des données	A/B/C/D	A/B/C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
1210	Végétation annuelle des laissés de mer		0 (0%)	G	C	C	C	C
1220	Végétation vivace des rivages de galets		0 (0%)	G	C	C	C	C
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques		0,01 (0%)	G	C	C	B	C
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses		0 (0%)	G	C	C	B	C
1330	Prés-salés atlantiques (<i>Glaucopuccinellietalia maritimae</i>)		8,92 (0,31%)	G	C	C	B	C
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornetea fruticosi</i>)		5,44 (0,19%)	G	C	C	B	C
2110	Dunes mobiles embryonnaires		0 (0%)	G	C	C	C	C
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)		35,76 (1,23%)	G	A	C	B	B
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	x	448,47 (15,44%)	G	A	B	A	A
2170	Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)		2,63 (0,09%)	G	C	C	B	C
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale		1968,4 (67,76%)	G	A	B	B	B
2190	Dépressions humides intradunaires		31,93 (1,1%)	G	C	C	C	C
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.		0 (0%)	M	C	C	C	C
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)		5,52 (0,19%)	P	B	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Evaluation du site				
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A/B/C/D	A/B/C		
			min	max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob
1083	<i>Lucanus cervus</i>	p	3	3	i	P	G	C	C	A	C
1087	<i>Rosalia alpina</i>	p	1	3	i	P	G	C	C	A	C
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p	2	2	i	P	G	D			
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p	2	2	i	P	G	C	C	B	C
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p	1	1	i	P	G	C	C	B	C
1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	p	8	8	i	V	G	C	C	B	C
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p	3	3	i	P	G	C	C	B	C
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p	1	3	i	P	G	C	C	B	C
1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	V	G	D			
1676	<i>Omphalodes littoralis</i>	p	10000	200000	i	P	G	B	C	A	B
1903	<i>Liparis loeselii</i>	p	15	80	i	R	G	C	C	A	C

• **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

• **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

• **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.

• **Catégories du point de vue de l'abondance** (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.

• **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.

• **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.

• **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».

• **Isolement** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = Population non isolée dans son aire de répartition élargie.

• **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».